

**Ecole Nationale supérieure  
des Sciences de l'information  
et des bibliothèques**

PEB : mm

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

La création d'une bibliothèque universitaire  
Le cas de l'Université d'Artois

Anne BEIRNAERT

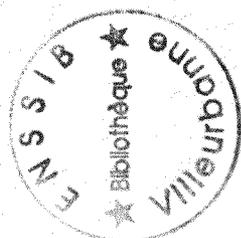
Sous la direction de Madame Danièle ROGER  
ENSSIB  
(Villurbanne)

1995

**Ecole Nationale supérieure  
des Sciences de l'information  
et des bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**



**La création d'une bibliothèque universitaire  
Le cas de l'Université d'Artois**

**Anne BEIRNAERT**

**Sous la direction de Madame Danièle ROGER  
ENSSIB  
(Villeurbanne)**

**Bibliothèque de l'Université d'Artois  
Responsable de stage : Mademoiselle Françoise ROUBAUD**

1995

1995

DCB

29

## LA CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LE CAS DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

### RESUME

La création de nouvelles universités, dans le sillage du schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs Université 2000, a permis de rééquilibrer la carte de l'offre des formations supérieures. C'est ainsi qu'a été créée, en 1992, l'Université d'Artois, implantée sur quatre pôles, au plus près des ressources et des besoins locaux. La difficulté, pour la nouvelle Bibliothèque de l'Université d'Artois, a consisté à constituer rapidement des collections et à assurer un service en mesure de satisfaire un public en augmentation constante \_ mais néanmoins à fidéliser \_ ; le tout avec des moyens, en investissement et en personnel qualifié, rendus insuffisants par l'ampleur des réalisations et la très forte montée en charge des activités.

### ABSTRACT

In the scheme of national restructuration and development of the higher education organisations called "Université 2000", the creation of new universities allowed to level the disparities in the higher education's choice. This is why, in 1992, the Université d'Artois was created. It was based on four major places, closer to the resources and the local needs. The difficulties for the new Bibliothèque de l'Université d'Artois were firstly to set up quickly news library collections, secondly to assume a service which satisfy the increasing number of users. Meanwhile, the resources \_ human and financial \_ are becoming insufficient because of the rapid increase of the activities.

### DESCRIPTEURS

universités \*\* constructions \*\* Artois  
bibliothèques universitaires \*\* Artois  
bibliothèques \*\* constructions \*\* Artois  
développement des collections \*\* bibliothèques

*propositions : université d'Artois*

*université d'Artois. bibliothèque*

*J'adresse mes sincères remerciements*

à Mademoiselle Françoise Roubaud, directrice de la Bibliothèque de l'Université d'Artois, pour la convivialité et la disponibilité dont elle a bien voulu faire preuve à mon égard ; son expérience et son franc-parler m'ont beaucoup appris,

à Mademoiselle Anne-Marie Belval pour la patience avec laquelle elle a bien voulu me faire profiter de sa connaissance du fonctionnement de la bibliothèque, à l'ensemble du personnel de la BU pour son accueil et son soutien amical,

*et aussi*

à toutes les personnes qui m'ont apporté leur concours dans cette étude.

## SOMMAIRE

TABLE DE SIGLES.....	4
INTRODUCTION.....	5
- PREMIERE PARTIE - .....	7
"RETROSCOPIE" : GENESE ET PORTRAIT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS.....	7
L'explosion démographique.....	7
La croissance inégale.....	8
Le mouvement des délocalisations.....	8
Université 2000.....	11
L'Université d'Artois.....	13
Une croissance "impétueuse".....	14
Présentation de la Bibliothèque de l'Université d'Artois.....	15
- DEUXIEME PARTIE - .....	17
BU NOUVELLE, BU TRADITIONNELLE ?.....	17
La BU d'aujourd'hui doit-elle être la "BU de demain" ?.....	17
Offre et prescriptions : ce que pourrait être la BU d'aujourd'hui.....	19
Réalisme et nécessité.....	22
- TROISIEME PARTIE - .....	24
URGENCE ET PRIORITE : LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS.....	24
Le poids des acquisitions.....	24
La constitution des collections ex nihilo.....	27
Le problème des fonds de recherche : assimilation et perspectives.....	29
Etre un service commun de la documentation et le demeurer.....	32
- QUATRIEME PARTIE - .....	34
LE DESEQUILIBRE DES EXIGENCES ET DES MOYENS.....	34
- IV.1. L'IMMEDIATETE DES EXIGENCES - .....	34
Les étudiants.....	34
Enseignants et chercheurs.....	35
La tutelle.....	36
- IV.2. L'INADEQUATION DES MOYENS - .....	38
Le manque de programmation.....	38
La difficulté du provisoire qui s'éternise.....	41
Les locaux.....	41
Le personnel.....	42
- CINQUIEME PARTIE - .....	44
UNIVERSITE NOUVELLE, UNIVERSITE DE PROXIMITE : .....	44
DES MISSIONS PARTICULIERES.....	44
Un objectif de développement local.....	44
Le rôle de la BU.....	47
La multipolarité.....	47
Les besoins des lecteurs.....	49
La formation à l'information scientifique et technique.....	50
Tisser des réseaux : une solution à promouvoir.....	51
Au sein de l'université : le SCD et le réseau de l'Université d'Artois.....	51
Les réseaux documentaires nationaux.....	52
Ressources et coopération locales.....	53
CONCLUSION.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	57
ANNEXES.....	60

## TABLE DE SIGLES

AES	Administration économique et sociale
AITOS	Administratifs-ingénieurs-techniciens-ouvriers-personnel de service
BNF	Bibliothèque nationale de France
BU	Bibliothèque universitaire
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2	Certificat d'aptitude au professorat des lycées professionnels
CD ROM	Compact disc read only memory
CES	Contrat emploi-solidarité
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
DBMIST	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
EUSEG	Ecole universitaire de Sciences économiques et de gestion
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
MOBIBOP	Micro-ordinateur de bibliothèque-banque d'ouvrages en prêt
PDC	Plan de développement des collections
PEB	Prêt entre bibliothèques
SCD	Service commun de la documentation
STS	Section de techniciens supérieurs
UFR	Unité de formation et de recherche

## INTRODUCTION

"On n'aura rien fait pour les bibliothèques, et peut-être même à commencer par la plus grande, tant que les universités ne seront pas à même de répondre sur place à la demande suscitée par leurs propres programmes d'enseignement et de recherche"<sup>1</sup>.

C'est en ces termes que le professeur André Miquel renchérisait trois ans après le rapport présenté au Ministre de l'Education nationale par la commission qu'il présidait en 1989. Il entendait ainsi rappeler que l'effort engagé pour les bibliothèques d'universités doit aujourd'hui encore être poursuivi et soutenu pour n'avoir pas été fait en vain.

Car depuis 1989, des efforts très importants ont été consentis en faveur des universités, dans le sillage du schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs *Université 2000*, afin de faire face à la croissance de la démographie étudiante. Une pression démographique qui n'a pas épargné les bibliothèques d'universités puisque sur la période 1983-1989, la progression des inscrits en BU (+ 58 %) dépassait de très loin celle des effectifs étudiants (+ 17 %). A tel point que les bibliothèques universitaires ont atteint un seuil critique dénoncé avec force par le rapport Miquel en 1989 : en moyenne un volume acquis par an pour 3 étudiants et un périodique pour 165 étudiants, une place pour 18 étudiants, 0,61 m<sup>2</sup> de surface de bibliothèque par étudiant, 3 emplois en bibliothèque pour 1000 étudiants.

L'effort national alors mobilisé en faveur des universités n'a pas négligé les bibliothèques. Retenant les orientations du rapport Miquel, le ministère de l'Education nationale a plus que doublé (+ 140 %) les crédits de fonctionnement des bibliothèques d'universités et des grands établissements entre 1988 et 1991 et des emplois ont été créés. Le plan de développement des universités a prévu pour les bibliothèques la construction de 330 000 m<sup>2</sup> et la création de 35 000 places nouvelles.

Afin de faire face à ce défi, le partenariat avec les collectivités territoriales ouvrait la perspective d'une diversification des financements d'un secteur jusqu'à présent

---

<sup>1</sup> A. Miquel, *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*, Ed. du Cercle de la librairie, 1993, préface p. 13

exclusivement pris en charge par l'Etat. Il s'agissait d'accueillir des étudiants de plus en plus nombreux, dont l'origine sociale et géographique se diversifie mais aussi qui se répartissent sur des sites multiples, parfois très éloignés du siège de l'université. Cette diversification des sites incitait à imaginer de nouvelles façons de penser l'université et d'autres modèles de bibliothèques.

Il en est résulté des projets innovants adaptés à la nature des besoins.

Ainsi à Valence et à Blois, c'est la médiathèque municipale qui a accueilli la documentation universitaire, pour s'acheminer vers une structure unique, conciliant lecture publique et lecture universitaire, longtemps présentées comme des concepts antagonistes.

En Artois, le projet de création universitaire a pris la forme originale d'une structure multipolaire conçue pour son implantation au plus proche des ressources et des besoins locaux. La création de la Bibliothèque de la nouvelle Université d'Artois s'est déployée sur ses quatre pôles de la région Nord-Pas-de-Calais au moment où débutaient les enseignements.

Au terme d'une véritable course contre la montre et après trois années de fonctionnement, l'expérience de la Bibliothèque de l'Université d'Artois témoigne des réalisations, des contradictions et des défis d'une bibliothèque d'université nouvelle.

## - PREMIERE PARTIE -

### "RETROSCOPIE" : GENESE ET PORTRAIT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

La décennie 80 a été le théâtre d'un développement de l'enseignement supérieur sans équivalent dans l'histoire des universités françaises. L'envolée de la démographie étudiante et une nouvelle donne dans les relations Etat-Régions sont à l'origine de l'expansion des enseignements supérieurs et des enjeux territoriaux de plus en plus manifestes qu'elle représente. La convergence de ces dynamiques démographique et politique, perçues puis rejointes par l'action de l'Etat, a conduit à un vaste mouvement de réorganisation de l'espace universitaire, dont résulte notamment l'Université d'Artois.

#### **L'explosion démographique.**

En vingt ans, la sociologie éducative de la France a profondément évolué. La part d'une génération obtenant le baccalauréat a considérablement augmenté, passant de 24,8 % en 1975 à 51,2 % en 1992 (en France métropolitaine). Ce mouvement est à l'origine d'une augmentation rapide du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Deux périodes se sont succédées au cours de la décennie 1980-1990. De 1980 à 1987, la croissance annuelle moyenne des effectifs de l'ensemble des formations post-bac est de 3,1 %, avec une moyenne de plus 20 000 à 25 000 étudiants par an. A partir de 1987, c'est l'explosion : la croissance annuelle double, passant de 3,1 à 6,4 %. A la rentrée 1988, ce sont 50 000 étudiants supplémentaires qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur; ils sont 76 000 de plus en 1989, 62 000 à la rentrée 1990. L'afflux a surtout profité aux lettres et sciences humaines; dans une moindre mesure au droit et aux sciences économiques; et aux sciences qui, après une stagnation dans les années 1970, connaissent un regain d'affluence. L'université est donc dans une période nouvelle de son développement que les projections et prévisions d'effectifs prolongent, avec des phases possibles de ralentissement, jusqu'à la fin de la décennie. Il y avait 1 200 000 étudiants à la rentrée 1990, 2 000 000 sont attendus en l'an 2000 : presque le double.

ralentissement, jusqu'à la fin de la décennie. Il y avait 1 200 000 étudiants à la rentrée 1990, 2 000 000 sont attendus en l'an 2000 : presque le double.

### **La croissance inégale.**

Si la croissance du nombre de bacheliers a été générale sur l'ensemble du territoire, sur la période 1975-1990, elle a été particulièrement forte dans les académies qui accusaient au départ un net retard de scolarisation à ce niveau. Les régions du Nord et de l'Ouest, avec une démographie plus favorable qu'ailleurs et des carences scolaires et universitaires héritées d'un passé industriel ou agricole, connaissent en effet l'accroissement d'effectifs constaté et prévu le plus élevé. C'est ainsi que l'académie de Lille a plus que doublé sa part de bacheliers dans une génération. A tel point qu'en 1990, elle figurait parmi les cinq académies fournissant les plus gros contingents de bacheliers (28 000 pour l'académie de Lille). D'une manière générale, on peut opposer une France du Sud, où la croissance de bacheliers augmente modérément, à une France du Nord où la croissance est très rapide.

Le contraste se répercute sur l'enseignement supérieur. De 1980 à 1990, l'augmentation des effectifs des universités a été très inégale. Faible dans les académies de l'Ile de France, modéré dans celles du Sud, le taux d'accroissement annuel moyen est au contraire particulièrement fort dans les académies du Nord et de l'Ouest.

Sur les 285 000 étudiants supplémentaires qu'enregistre la décennie, l'académie de Lille est de loin celle qui en a accueilli le plus grand nombre : plus de 25 000. Ainsi, de 1980 à 1990, l'Université de Lille III (lettres, langues et sciences humaines), pourtant de site ancien, a-t-elle vu doubler le nombre de ses étudiants, passant de 10 000 à 21 000 inscrits.

### **Le mouvement des délocalisations.**

Le parc universitaire existant ne suffit plus à l'accueil de pareille masse étudiante. Face à l'expansion et aux carences qu'elle révèle ou occasionne, la réponse est d'abord locale.

Les collectivités territoriales, après s'être longtemps désintéressées des universités, souvent vécues comme d'indésirables foyers d'agitation, ont pris

conscience de l'intérêt de la présence étudiante. Avec les lois de décentralisation villes, départements et régions ont en effet acquis compétences et pouvoirs et une corrélatrice volonté d'agir sur d'éventuels leviers de leur développement. Souhaitée pour ses retombées économiques, démographiques, culturelles, la présence de l'université dans la ville est devenue un enjeu de l'aménagement du territoire.

A l'engorgement des sites des métropoles universitaires traditionnelles répond donc la forte demande de villes moyennes mal desservies par l'université, qui plaident leur désenclavement par la démocratisation des enseignements supérieurs.

L'Etat tardant à répondre à la croissance démographique, des initiatives locales se sont donc développées, de façon plus ou moins anarchique, d'implantation hors des villes sièges d'universités d'antennes universitaires destinées à accueillir des enseignements, essentiellement de premier cycle.

Allant de la simple antenne disciplinaire à des ensembles plus cohérents d'enseignements, ces délocalisations se multiplient, avec ou sans la reconnaissance du Ministère de l'Education nationale. Elles résultent d'accords entre les universités et les collectivités locales qui apportent leur financement.

En 1991, ce ne sont pas moins de 75 antennes délocalisées qui désengorgent les universités en lettres, sciences humaines, droit, sciences économiques, sciences et techniques. Ainsi les universités de la région Nord-Pas-de-Calais ont-elles été conduites à essaimer.

Dès le début des années 80, des universitaires et des élus locaux du Pas-de-Calais avaient dénoncé l'absence d'université dans ce qui constitue le quatrième département de France par le nombre d'habitants. Seul existait, depuis 1968, un IUT du secteur secondaire prospère et reconnu par les entreprises, à Béthune.

A partir de 1986, les universités établies de la région \_ les trois universités lilloises et l'université de Valenciennes \_ ont multiplié les délocalisations afin de désengorger leurs sites en proie au considérable essor de la population étudiante qu'a connu la région, avec l'intention affichée de les voir rapidement regroupées en université(s) autonome(s).

- L'Université des Sciences et techniques de LILLE I ouvrait un pôle de sciences à Calais en 1986, à Dunkerque en 1987, à Lens en 1990 et un pôle de sciences économiques à Béthune en 1990.  
Elle créait d'autre part des départements d'IUT à Dunkerque et à Calais
- L'Université Droit et santé de LILLE II créait un IUT en carrières juridiques à Lens en 1986 et délocalisait ses enseignements en droit à Cambrai en 1988 et Boulogne-sur-Mer en 1991.
- L'Université des Sciences humaines, lettres et arts de LILLE III ouvrait un pôle de lettres et sciences humaines à Dunkerque et Boulogne en 1987; Arras et Cambrai en 1988.  
Un pôle d'AES s'ouvrait à Dunkerque en 1987.
- L'Université pluridisciplinaire de Valenciennes délocalisait ses enseignements en sciences à Cambrai en 1987 puis Maubeuge en 1994, en lettres à Cambrai en 1993.  
Elle ouvrait d'autre part un département d'IUT à Maubeuge en 1993.

L'ensemble de ces initiatives a résulté d'un partenariat entre l'université \_ pour l'aspect pédagogique du projet et l'affectation de postes d'enseignants \_ et les collectivités locales pour la mise à disposition de personnel et la construction de locaux. Ainsi à Arras, le District urbain faisait-il construire à ses frais un bâtiment de 35 millions de francs pour l'accueil, à la rentrée 1990, des étudiants en DEUG d'Histoire et de Lettres modernes. A Lens, le District urbain a mis à la disposition de l'Université de Lille I l'ancien immeuble de la direction des Houillères du Nord dont il a financé les travaux de rénovation.

Certaines de ces implantations, dans les villes du littoral et de l'Artois, constituaient les germes de futures universités nouvelles.

L'administration centrale s'est inquiétée de cette prolifération, à l'échelle nationale, d'implantations hors de son contrôle et de leurs ambitions d'autonomie. Elle a dénoncé le risque de morcellement des enseignements par la dispersion d'antennes ne présentant pas toujours toutes les garanties pédagogiques. Elle a aussi mis en garde contre les effets d'incitation à des orientations de masse simplement motivées par la proximité des enseignements. Elle a enfin souligné le caractère coûteux, faute d'économies d'échelle, de délocalisations qui, en outre,

ne sont pas toujours en mesure d'offrir les services connexes indispensables à la qualité de l'enseignement \_ en premier lieu la bibliothèque.

Car l'Etat, seul compétent en matière d'enseignement supérieur, se doit de veiller au respect d'une qualité des enseignements et de la recherche universitaires qui soit à la hauteur d'échanges internationaux et qui s'accommode mal d'un morcellement à l'excès.

L'intervention des collectivités locales en matière d'enseignement supérieur n'était cependant pas dénuée de tout fondement juridique. L'article 13 de la loi de décentralisation du 22 juillet 1982 tendait à associer les régions et les collectivités concernées par les implantations d'universités à l'élaboration de la carte des formations supérieures et de la recherche. De la même façon, l'article 19 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur faisait appel à l'avis des régions dans la préparation de la carte universitaire avant la décision du Ministre de l'Education nationale. Ne manquait plus alors...que ladite carte universitaire. L'Etat lui-même avait amorcé une forme de partenariat avec les collectivités locales prenant en compte leur concours financier dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions.

### **Université 2000.**

C'est dans le cadre du schéma prospectif Université 2000, destiné à rationaliser et planifier le développement universitaire, que l'équilibre allait être trouvé.

En 1990 étaient lancées, dans les 22 régions de France, les procédures de concertation pour la définition de schémas régionaux des formations universitaires, devant aboutir à l'élaboration d'un schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs *Université 2000*.

Les schémas régionaux, destinés à alimenter le futur schéma national fixant la carte universitaire, devaient dessiner les grandes orientations de développement des formations, définir une carte des localisations universitaires en fonction des prévisions d'effectifs et des capacités d'accueil; et comporter des mesures acceptables d'accompagnement en matière de documentation, de logement et de restauration.

Le schéma national ainsi dégagé fixerait aux décisions locales ayant obtenu leur validation au niveau national, un cadre et des limites où chaque partenaire (Etat-

université-région-département-ville) trouverait la possibilité de peser sur les choix finaux à travers un partenariat enfin formalisé.

Lors de la préparation du schéma régional du Nord-Pas-de-Calais, la résolution de regrouper les délocalisations du littoral et de l'Artois en universités autonomes a donc été actée dans les propositions faites au recteur d'académie.

Car à l'occasion de cette phase d'élaboration s'est posée la question du devenir des antennes délocalisées. Fallait-il les intégrer au schéma Université 2000 ? De la part de l'administration centrale, la réponse était loin d'être évidente. La profonde détermination des responsables locaux et l'ampleur des moyens engagés dans le cadre de certains projets ont conduit l'Etat à adopter des solutions nuancées allant du refus pur et simple des formules de collèges universitaires au maintien, voire à l'extension, de l'existant.

Là encore, des formules intermédiaires ont permis de tenir compte de la variété des situations.

La reconnaissance a été accordée aux délocalisations qui présentaient des atouts jugés suffisants. Les exigences étaient strictes : l'assise d'un bassin de population de plus de 100 000 personnes, des effectifs d'au moins 2000 étudiants à terme, la présence de plusieurs DEUG avec si possible des formations scientifiques (les moins attractives pour les collectivités parce que les plus coûteuses) et surtout des formules d'accompagnement innovantes, notamment pour répondre au crucial problème de la documentation.

Pour les quelques cas intermédiaires dont l'offre universitaire dépassait l'échelle de la simple délocalisation de ville moyenne, le cadre sui generis de pôle de développement universitaire a été créé.

Enfin, compte tenu de la croissance prévisible suffisamment importante du nombre d'étudiants et de la qualité des propositions locales, la création d'universités autonomes à partir d'implantations d'antennes délocalisées a été parfois tolérée.

C'est dans ces conditions que s'est décidée la carte universitaire de la région Nord-Pas-de-Calais.

Dans le département du Nord, les antennes délocalisées de l'Université de Valenciennes à Cambrai et Maubeuge ont obtenu leur reconnaissance.

Dans le département du Pas-de-Calais, trois chargés de mission nommés par le Ministre de l'Education nationale, les professeurs Bardet, Garden et Zalta, ont accredité la demande insistante des responsables universitaires et élus locaux,

concluant à la création de deux universités nouvelles à partir des pôles florissants fonctionnant alors sur les six sites du Littoral et de l'Artois.

En juin 1990, lors des assises régionales d'Université 2000 au Kino de Lille III, le Ministre Lionel Jospin annonçait la création de deux universités nouvelles dans la région.

Le 7 novembre 1991, le décret de création de l'Université d'Artois était publié. L'Université devenait de plein exercice le 1er octobre 1992.

Au final, le plan pluriannuel d'aménagement et de développement universitaire, portant sur la période 1990-1994, et de façon plus prospective sur la période 1995-2000, prévoit la construction de 1 500 000 m<sup>2</sup> nouveaux et la création de sept universités nouvelles : Artois, Littoral, La Rochelle, Cergy-Pontoise, Evry-Val-d'Essonne, Marne-la-Vallée, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'engagement financier des régions dans le projet est allé au-delà des prévisions du Ministère puisque 16,5 milliards de francs ont été dégagés par l'Etat sur la période 1991-1995 et 16 milliards ont été réunis par les différents partenaires (régions, départements, villes).

Dans la répartition du plan de financement, le Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'un effort important puisqu'il se place en deuxième position après l'Ile de France avec une enveloppe de 1120 milliards de francs, auxquels s'ajoutent les 926 milliards fournis par les collectivités locales.

### **L'Université d'Artois.**

Le contexte de sa création a permis à l'Université d'Artois de s'appuyer sur les implantations réalisées par les universités lilloises. Le rôle de partenaires actifs joué depuis l'origine par les collectivités locales concourait au choix du maintien de l'université sur chacun de ces sites. Elle se répartit sur les pôles d'Arras, siège administratif de l'Université, Béthune, Lens et Douai où un pôle juridique a ouvert ses portes à la rentrée 1993.

L'université a joué de cette multipolarité héritée de son histoire récente afin de favoriser une implantation des formations universitaires en lien avec l'environnement socio-économique et culturel. L'importance de l'industrie lourde et de la recherche appliquée dans les bassins de Lens, Liévin, Béthune, Hénin-Beaumont, la présence de la Cour d'appel à Douai, une importante

activité tertiaire à Arras, chef-lieu de la province et du département ont été pris en compte dans la répartition en quatre pôles géographiques à vocation thématique:

- le pôle d'Arras : lettres, langues, sciences humaines, AES, développement local,
- le pôle de Lens : - mathématiques, sciences de la matière, sciences de la vie,  
- techniques du commerce, de la gestion, de l'informatique,
- le pôle de Béthune : - sciences économiques et de gestion,  
- sciences appliquées,  
- ingénierie et technologie,
- le pôle de Douai : sciences juridiques.

Au total, l'Université d'Artois recense :

- huit UFR :
  - à Arras : les UFR d'AES, d'Histoire-géographie, de Langues et civilisations étrangères, de Lettres modernes,
  - à Béthune : les UFR de Sciences appliquées, de Sciences économiques et de gestion,
  - à Lens : l'UFR de Sciences,
  - à Douai : l'UFR de Sciences juridiques,
- deux IUT :
  - le secteur tertiaire à Lens,
  - le secteur secondaire à Béthune,
- deux IUP :
  - en ingénierie à Béthune,
  - en patrimoine et tourisme ouvert à la rentrée 1995 à Arras.

### **Une croissance "impétueuse"**

Depuis les 160 étudiants inaugurant le DEUG de lettres délocalisé à l'antenne d'Arras à la rentrée 1988, la "préhistoire" puis l'histoire de l'Université d'Artois ont indiscutablement été marquées par son expansion.

Le gonflement progressif des premiers cycles dû à l'affluence grandissante des bacheliers vers les formations supérieures, doublé d'une extension progressive

des cursus vers les deuxième puis troisième cycles et de l'ouverture de nouvelles filières concourent à une croissance continue des effectifs de l'Université.

A la rentrée 1992, an 0 de l'Université d'Artois de plein exercice, 2010 étudiants de l'antenne d'Arras, 346 de Lens, 283 de Béthune s'ajoutaient à l'héritage des 1345 étudiants des IUT de Lens et de Béthune, rattachés à l'Université.

Depuis, l'Université accueille chaque année quelque 2000 étudiants supplémentaires. Avec 3554 inscrits à la rentrée 1992, 8097 à la rentrée 1993, 8103 en 1994, 9847 prévus en 1995, l'Université enregistre un taux d'accroissement de ses effectifs de 71 % en 1993, 32 % en 1994, 21 % prévus pour 1995. Selon la projection du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Nord-Pas-de-Calais, le seuil des 10 000 étudiants devrait être dépassé en 1996 et ce rythme de croissance très soutenue devrait se prolonger jusqu'en l'an 2000.

### **Présentation de la Bibliothèque de l'Université d'Artois**

L'origine de la bibliothèque se confond avec celle de l'Université d'Artois. Multipolaire et pluridisciplinaire, comme l'université, elle est aujourd'hui répartie et installée sur chacun des quatre pôles où la documentation disponible correspond aux disciplines enseignées et a son siège à Arras.

La bibliothèque s'est d'abord implantée à Arras en 1989 avec l'antenne délocalisée de Lille pour les lettres et les sciences humaines. A partir de 1992, la nouvelle Bibliothèque de l'Université d'Artois s'est établie au fur et à mesure de la mise en place des enseignements à Lens pour les sciences, à Béthune pour les sciences économiques et la gestion en octobre 1992, puis à Douai, pour le droit, en octobre 1993.

A ce dispositif s'ajoute l'existence, au sein des IUT de Béthune et de Lens, de bibliothèques dont les modalités d'association au futur Service commun de la documentation de l'université sont à l'étude. La bibliothèque de l'IUT de Béthune héberge depuis 1992 les ouvrages de technologie acquis pour l'IUP et la Faculté des sciences appliquées, dont elle accueille les étudiants.

La Bibliothèque de l'Université d'Artois se répartit comme suit :

- **ARRAS : Bibliothèque de Lettres, Sciences humaines**

Actuellement partagée en 2 salles de lecture :

- lettres - langues
- histoire - géographie - sciences sociales.

Fonds de 34 000 ouvrages et 330 périodiques.

- **BETHUNE :** - **Bibliothèque de Sciences économiques et gestion**  
- **Bibliothèque de Sciences appliquées**

Actuellement partagée en 2 salles de lecture :

- sciences économiques - gestion, dans l'UFR
- sciences appliquées, dans la Bibliothèque centrale de l'IUT.

Fonds de 5000 ouvrages et 80 périodiques.

- **DOUAI : Bibliothèque de Droit**

Actuellement dans les locaux provisoires de l'UFR.

Fonds de 2500 ouvrages et 55 périodiques.

- **LENS : Bibliothèque de Sciences**

Locaux définitifs dont l'aménagement n'est pas terminé.

Fonds de 4500 ouvrages et 125 périodiques.

- **Autres bibliothèques de l'Université d'Artois**

- Bibliothèque centrale de l'IUT de Béthune

(Chimie - Génie civil, électrique, mécanique et des télécommunications - Organisation et gestion de la production).

- Bibliothèque de l'IUT de Lens

(Informatique - Gestion des entreprises et administration - Techniques de commercialisation).

## - DEUXIEME PARTIE -

### BU NOUVELLE, BU TRADITIONNELLE ?

#### **La BU d'aujourd'hui doit-elle être la "BU de demain" ?**

La Bibliothèque de l'Université d'Artois se crée à l'âge où les insondables ressources du réseau Internet suscitent la remise en question du bien-fondé, à terme, des bibliothèques elles-mêmes. Une bibliothèque qui ouvre ses portes ne peut, au moment d'investir sur son développement, faire l'économie d'une réflexion sur ses missions. La question est de savoir si une bibliothèque universitaire se créant ex nihilo aujourd'hui, en l'absence de tout fonds documentaire de départ, doit s'atteler à la longue et coûteuse constitution de collections ou, d'entrée de jeu, privilégier la fonction de "super" centre de références, d'orientation vers des gisements documentaires distants et de recherche d'information en ligne. En somme, la BU d'aujourd'hui doit-elle être une bibliothèque virtuelle ?

Il convient très vite de resituer le débat. L'Université d'Artois, jeune par son histoire, l'est donc aussi par la pyramide des âges de ses cursus : les étudiants de premier cycle constituent encore la grande majorité des effectifs.

- Les premiers cycles représentaient, pour l'année 1993-1994, 81 % des effectifs hors IUT, pour 18 % en deuxième cycle et 1 % en troisième cycle.

- En 1994-1995, on comptait 78 % d'étudiants en premier cycle, 21 % en deuxième cycle et 1 % en troisième cycle.

Pour comparaison, la répartition par cycle au niveau national pour l'année universitaire 1990-1991 était respectivement de 52,5 % en premier cycle et capacité en droit, 32 % en deuxième cycle et concours d'enseignement, 15,5 % en troisième cycle.

Or c'est en fonction des besoins des étudiants et des enseignants-chercheurs de l'université que la bibliothèque doit être conçue et doit définir ses priorités. Pour l'année 1993-1994, sur les 3262 inscrits à la Bibliothèque de l'Université d'Artois, les étudiants représentaient plus de 94 %, contre 3,5 % d'enseignants chercheurs. Selon un sondage effectué la même année au plan national, les étudiants représentaient 84 % des lecteurs inscrits dans les BU pour 6 % d'enseignants chercheurs.

représentaient 84 % des lecteurs inscrits dans les BU pour 6 % d'enseignants chercheurs.

Les enquêtes font apparaître des utilisations de la bibliothèque très différentes selon les publics inscrits. Les étudiants de premier cycle ont des besoins très centrés, mais aussi très prosaïques au regard des desseins de bibliothèques virtuelles et de chercheurs "cybernautes"<sup>2</sup> : leur demande se limite essentiellement à un nombre restreint de titres en nombreux exemplaires : des manuels, des ouvrages classiques et des ouvrages de référence. Cette pratique demeure pour une large part, tout en s'élargissant et en s'enrichissant, chez les étudiants de deuxième cycle. La BU obéit par conséquent à une vocation première de fournir une documentation générale traditionnelle directement accessible à tous ses étudiants de premier et deuxième cycle.

La notion de proximité nécessaire de cette documentation est si vraie que dans le cas de la BU d'Artois, elle se traduit par la multiplication par quatre \_ comme autant de sites \_ de certaines collections d'ouvrages.

Les collections livresques d'une bibliothèque universitaire restent en tout cas la matière première du travail personnel des étudiants.

Quant aux enseignants chercheurs inscrits à la BU d'Artois, il est peut-être un peu plus surprenant que leur demande soit elle-même très classique. Leur attente est celle d'une bibliothèque traditionnelle : des livres, des périodiques, des recueils : les professeurs veulent du papier. C'est quasiment une petite Sorbonne qu'ils aimeraient voir créée ici... dans l'idéal.

Sans négliger sa fonction vitale d'étude et de recherche, son nécessaire fonctionnement en réseau avec d'autres fonds spécialisés \_ à plus forte raison pour une bibliothèque pluridisciplinaire et multipolaire \_ prolongements virtuels de ses collections, la BU doit donc demeurer un lieu de contact direct (physique) avec le document, un lieu de lecture et de travail. *"La bibliothèque d'un autre âge n'est pas la bibliothèque virtuelle, c'est une bibliothèque toujours centrée sur le livre, mais dans une structure pourvue des appareillages de consultation, de lecture, de documentation et de communication à distance modernes"*.

Les prescriptions tutélaires en la matière rappellent d'ailleurs que la mission des bibliothèques est toujours d'acheter des livres : "La variété et la richesse des collections de livres et de périodiques, leur accessibilité, restent encore aujourd'hui les qualités premières de toute bibliothèque"<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup>C'est ainsi que se désignent les utilisateurs du réseau Internet

<sup>3</sup>D.RENOULT, *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*, Ed. du Cercle de la librairie, 1993, p.23.

L'avènement de la bibliothèque virtuelle est certes une perspective du développement des bibliothèques en tant que prolongement de la bibliothèque traditionnelle, pas encore comme son substitut exclusif. "Au moment où l'on évoque constamment l'avènement de la société sans papier, les grandes bibliothèques fondent avant tout leur succès sur un stock considérable d'imprimés, l'information électronique venant s'ajouter à ces richesses et non s'y substituer. Constituer des collections est donc une mission prioritaire de toute bibliothèque"<sup>4</sup>.

Il semble bien que la mission première d'une "petite" bibliothèque se créant aujourd'hui soit de devenir "grande", et non de substituer un nouveau modèle à l'ancien.

### **Offre et prescriptions : ce que pourrait être la BU d'aujourd'hui.**

Autour de l'élément central que demeurent les collections, les bibliothèques disposent actuellement de techniques modernes et performantes de gestion bibliothéconomique.

Elles sont essentiellement liées à l'informatique.

L'informatique de réseaux, dans ses applications nationales, est un vecteur de relations de coopération entre bibliothèques. Elle a permis le développement du catalogage dérivé qui, tout en garantissant l'homogénéité du traitement documentaire au plan national, allège sensiblement la charge de traitement des acquisitions des bibliothèques bénéficiaires. Elle a permis également la mise en place fédérative de catalogues communs à l'échelle locale et nationale et le fonctionnement d'un système d'échanges par le Prêt entre bibliothèques.

Sur le plan de la gestion interne des bibliothèques, l'introduction de l'outil informatique, par modules puis par systèmes intégrés a permis, en améliorant la productivité, de faire face à la montée en charge des activités.

Etudiants et chercheurs disposent enfin d'un accès informatique ou télématique optimisé aux ressources internes de leur bibliothèque et, par le biais de réseaux plus vastes et de serveurs spécialisés, d'un accès à distance illimité à l'information électronique bibliographique et textuelle.

Ces nouvelles techniques de gestion bibliothéconomiques sont aussi inspirées de l'expérience anglo-saxonne en matière de gestion des collections.

---

<sup>4</sup>Idem, p. 23.

Les Plans de développement des collections utilisés par les bibliothèques universitaires nord-américaines ont été introduits en France par la DBMIST depuis 1985. Cet outil d'évaluation et de programmation des collections permet de décrire, selon une approche disciplinaire, la politique documentaire suivie par un établissement par programme d'enseignement ou de recherche. Il fixe selon des critères précis l'étendue et les limites de la couverture documentaire d'un sujet. Sa dimension à la fois prospective et concrète \_ arithmétique même \_ sied fort bien au cadre nouveau de la gestion contractuelle.

Car de nouveaux modes de gestion président aux destinées des bibliothèques. Ils sont le résultat d'une politique désormais généralisée de contractualisation des établissements d'enseignement supérieur et d'une nouvelle organisation statutaire de la documentation universitaire en Services communs de la documentation qui confie la maîtrise de la politique documentaire à l'université.

Les bibliothèques universitaires oeuvrent à l'assimilation progressive de ces techniques.

Les nouveaux cadres statutaires sont à présent entrés dans les moeurs. Le mouvement de contractualisation de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur amorcé en 1989 s'est achevé avec la signature des contrats des universités de la région parisienne et des universités nouvelles. Le statut de service commun de la documentation a quant -à lui été adopté dans la quasi-totalité des universités. L'application de ces nouveaux statuts a favorisé le décloisonnement et l'intégration de la bibliothèque au sein de l'université. Les contrats pluriannuels négociés par les universités, en dépassant le cadre de l'annualité budgétaire, se sont révélés propices à la planification des évolutions et des orientations souhaitées pour la documentation et à leur traduction en objectifs chiffrés.

Quant-aux plans de développement des collections, ils sortent à l'heure actuelle en France du stade expérimental. Certaines bibliothèques universitaires et spécialisées françaises se sont attachées à leur traduction et leur adaptation aux procédures nationales. Mais l'invitation se fait pressante de la part de l'administration centrale à un engagement plus ferme des bibliothèques d'universités dans l'élaboration de PDC.

Dans la conjoncture de développement des bibliothèques universitaires, cette innovation serait en effet doublement opportune :

- D'abord au plan interne. Face aux difficultés conjuguées de l'expansion quantitative des collections, de leur prolongement virtuel par le canal des réseaux informatisés, de l'intégration en un service commun de fonds distincts dont les besoins et les perspectives respectifs de développement doivent être conciliés, les bibliothèques universitaires sont amenées à rechercher dans l'établissement de PDC une solution à leurs hésitations dans l'orientation de leurs acquisitions.

- Ensuite dans le contexte de l'interdépendance grandissante des collections des bibliothèques d'universités que provoque le renforcement des réseaux. La mise en place de PDC et leur versement en une base commune peut être garante d'une vision plus nette des orientations disciplinaires respectives, favorisant le développement concerté de la carte documentaire nationale.

Pour ce qui est de l'informatisation des bibliothèques, le mouvement s'est accéléré dans le cadre des contrats d'établissement passés avec l'Etat et des crédits ont été accordés au titre de l'informatisation. En 1993, 93 % des sites étaient partiellement ou totalement informatisés, 25 % des sections avaient achevé leur informatisation complète et 7 % n'étaient encore équipées d'aucune fonction documentaire.

Il n'en reste pas moins que l'adaptation, l'implantation, la mise en marche de ces nouvelles procédures dans les bibliothèques universitaires représentent un coûteux investissement en budget, en temps, en personnel.

L'évaluation des collections, leur équipement rétrospectif, la conversion rétrospective des anciens fichiers manuels, la redéfinition des tâches, le réaménagement de la chaîne du livre constituent autant de chantiers mobilisateurs difficiles à mener de front avec un rythme soutenu de développement des collections. Ils impliquent une mutation de l'établissement dans son organisation, dans son fonctionnement, dans ses habitudes dont le poids n'est pas le moindre.

En cela construire une BU nouvelle, à l'heure où ces techniques sont éprouvées et répandues, confère le bénéfice du chemin parcouru par les bibliothèques universitaires ces dernières décennies.

La BU d'aujourd'hui serait donc celle qui hérite et s'approprie l'état de l'offre en matière de techniques de gestion documentaire, en conformité avec les prescriptions tutélaires qui assignent à l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises l'objectif d'adopter ces procédures. Une BU nouvelle, exempte du poids du passé et des entraves de l'existant, doit en effet pouvoir emboîter le pas à ces progrès avec une large amplitude de choix et d'action.

A ceci près que, paradoxalement, le démarrage des bibliothèques d'universités nouvelles semble avoir été marqué au contraire par un manque d'alternatives et une forme d'impuissance imposées par les impératifs de l'urgence et du manque de moyens.

### **Réalisme et nécessité**

C'est en une autre logique en effet qui a présidé à la constitution de la Bibliothèque de l'Université d'Artois.

Le profil pris par le développement d'une BU nouvelle au cours de ses premières années est certainement moins affaire de choix que de nécessité et de moyens. En 1992, à l'ouverture de l'Université d'Artois sur les trois pôles d'Arras, Béthune et Lens, la bibliothèque disposait de 8000 livres et d'un local aménagé à Arras. La nécessité première et immédiate était de fournir des locaux ouverts le plus largement possible, des tables, des chaises, des livres et des périodiques aux étudiants et enseignants afin de leur permettre le plus tôt possible de se mettre au travail.

Il se trouve que la bibliothèque a disposé à ce moment d'assez importants crédits d'acquisition qui lui ont permis de consacrer d'entrée de jeu un effort important à l'achat de d'ouvrages.

Par contre les circonstances ont concouru à écarter la solution d'une informatisation immédiate. Les moyens obtenus à l'époque (300 000 F. pour l'informatisation de la bibliothèque) autorisaient l'option unique de l'implantation du logiciel Mobibop sur le seul site d'Arras. La faiblesse des collections et des effectifs pourtant promis à une croissance rapide, n'ont pas semblé justifier à ce moment l'allocation de moyens plus importants. La solution autorisée n'était donc que partielle, impropre au fonctionnement en réseau envisagé et transitoire puisque certainement promise à une saturation rapide étant donné l'accroissement prévisible des collections. Elle aurait néanmoins permis la constitution d'une base de départ de notices en format MARC. Les contraintes d'une équipe de personnel restreinte, de l'afflux du public, de la demande expresse de l'université comme des enseignants à obtenir le plus rapidement possible et prioritairement des collections qui s'étoffent, et la charge du traitement de ces acquisitions massives ont concouru à reporter l'informatisation de la bibliothèque à des temps plus favorables.

Il est apparu enfin que l'urgence et le fléchage des acquisitions pour la satisfaction des programmes d'enseignement rendait inenvisageable à ce stade la définition d'une véritable politique documentaire et prématuré l'établissement d'un plan de développement des collections. Durant ces premières années les achats documentaires ont été essentiellement déterminés en fonction de la progression des enseignements sur les différents pôles, l'évolution des effectifs et des filières provoquant les ajustements nécessaires. Politique prospective, outils de programmation restent hors de propos lorsqu'il s'agit d'abord de parer à l'urgence, sans recul ni délai.

Le contrat d'établissement, signé en 1993, fixe à la Bibliothèque de l'Université d'Artois les grands objectifs des quatre premières années de son développement : la mise en place statutaire d'un service commun de la documentation, la construction de trois nouveaux édifices ad hoc destinés à accueillir la bibliothèque sur les sites d'Arras, Béthune et Douai, l'informatisation de l'outil documentaire.

Mais selon les termes mêmes du contrat, la mise en place de cet outil documentaire moderne passait par l'existence préalable des services traditionnels indispensables que sont :

- la mise à disposition de collections diversifiées et de manuels en nombre suffisant,
- l'accueil, l'information et la formation des utilisateurs.

C'est à cette première phase de ses missions que s'est consacrée la bibliothèque.

En 1995, après trois ans d'existence et à mi-parcours de son contrat, la BU d'Artois devient en mesure d'aborder la suite de ses missions (en vertu de projets en préparation depuis son ouverture, d'où une importante charge de travail de conception) : le chantier des constructions débute, la bibliothèque est à la veille de choisir son système informatique et se penche sur les nouvelles perspectives de développement de ses collections.

En définitive, il faudra à la Bibliothèque de l'Université d'Artois, et ce n'est pas là sans doute le moindre des paradoxes, dépasser l'âge de nouvelle BU pour se pencher à son tour sur sa conversion rétrospective et se trouver dotée des attributs d'une BU nouvelle.

Le défaut de programmation et la priorité à constituer une "bibliothèque de première urgence" expliquent ce phénomène.

## - TROISIEME PARTIE -

### URGENCE ET PRIORITE : LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS

#### Le poids des acquisitions

Depuis son ouverture, la Bibliothèque de l'Université d'Artois a consacré l'essentiel de ses moyens au développement rapide de ses collections : leur acquisition, leur traitement et leur mise en accès libre mobilisent la totalité du personnel réparti sur les quatre sites.

Le volume et le rythme soutenu des acquisitions ont été rendus possibles par un pouvoir d'achat documentaire résultant à la fois des crédits obtenus par la Bibliothèque et des priorités \_ des sacrifices \_ qu'elle a consentis dans leur répartition.

De 1989 à 1992, au temps de la dépendance lilloise, l'antenne d'Arras s'est efforcée de mettre en place une bibliothèque desservant les DEUG de lettres et langues (ouverts en 1988), de sciences humaines (ouvert en 1989), puis la licence de lettres modernes (ouverte en 1990). Le lancement des toutes premières acquisitions, à la rentrée 1989, a bénéficié d'une aide du district urbain d'Arras de 30 000 F. Jusqu'en 1992, ce sont des crédits de la Bibliothèque Inter Universitaire de Lille, destinés à l'Artois, qui ont alimenté cette première structure.

L'université étant devenue de plein exercice le 1er octobre 1992, la Bibliothèque n'a disposé de son budget 1992 qu'à partir de cette date. Ce tassement du budget 1992 sur les derniers mois de l'année civile lui a permis de d'engager d'emblée de grosses dépenses documentaires, malgré d'importantes dépenses d'investissement liées à l'achat de mobilier pour les deux bibliothèques s'ouvrant à Lens et à Béthune.

A l'appui des recettes budgétaires provenant des subventions de l'Etat, des droits de bibliothèque et de ses recettes propres, la Bibliothèque d'Artois a bénéficié, pour ses acquisitions, de crédits ponctuels consentis par l'Université et les UFR. La Bibliothèque a ainsi obtenu en 1993 des aides à l'achat documentaire à hauteur de 40 000 F. par l'UFR d'Histoire, 10 000 F. par l'UFR d'Allemand, 50 000 F. par l'UFR de Droit. Avec l'ouverture en 1993 et 1994 d'enseignements préparatoires aux différents CAPES, l'université a versé à la BU des crédits de

100 000 à 150 000 F. par discipline ouverte, destinés à l'achat des collections fondamentales nécessaires à ces préparations.

Si cet effort a pu être soutenu, c'est aussi parce que les acquisitions ont toujours bénéficié d'une priorité absolue dans la répartition interne des crédits. Depuis 1992, les dépenses de fonctionnement ont toujours été calculées au plus juste afin d'attribuer une part maximale du budget à l'achat de documentation. Ce faisant, la bibliothèque est parvenue à maintenir un ratio privilégiant les dépenses documentaires dans les dépenses totales. Dans le budget 1992, les dépenses documentaires représentaient ainsi 46 % du total des dépenses de la bibliothèque, puis 65 % en 1993 et 74 % en 1994.

Ces chiffres prennent tout leur sens lorsqu'ils sont confrontés aux résultats enregistrés par les autres bibliothèques universitaires françaises.

La Bibliothèque de l'Université d'Artois se place en effet en fin de liste dans le classement national des bibliothèques universitaires<sup>5</sup> :

- par le volume de ses collections :
    - 70ème sur 75 en 1992, avec 16 608 et 101 titres de périodiques,
    - 72ème sur 80 en 1993, avec 31 578 volumes et 484 titres de périodiques
  - par le montant de ses recettes budgétaires (coûts de personnel inclus) :
    - 72ème sur 79 en 1992, avec 2 618 720 F.,
    - 75ème sur 83 en 1993, avec 2 993 263 F.,
  - par le nombre de lecteurs inscrits :
    - 73ème sur 76 en 1992, avec 1245 lecteurs
    - 77ème sur 82 en 1993, avec 2191 lecteurs,
  - par son ration d'encadrement,
- qui s'expliquent par sa jeunesse et sa petite taille.

A l'inverse, elle s'illustre :

- par le volume de ses acquisitions de livres :
  - 31ème sur 75 en 1992, avec 7680 volumes acquis,
  - 12ème sur 81 en 1993, avec 13 379 volumes acquis,
- par le poids des dépenses documentaires dans le total des dépenses de la bibliothèque
  - 53ème sur 76 en 1992, avec 46,35 %,
  - 13ème sur 80 en 1993, avec 66,43 %,
- par le montant de ses dépenses documentaires par lecteur inscrit :

---

<sup>5</sup>*Annuaire des bibliothèques universitaires 1992*, La documentation française, 1994 et *Annuaire des bibliothèques universitaires 1993*, La documentation française, 1995.

- 6ème sur 74 en 1992, à raison de 575,29 F. par lecteur inscrit,
- 7ème sur 79 en 1993, à raison de 671,68 F. par lecteur inscrit.

Ce contraste atteste du volume des acquisitions réalisées par la Bibliothèque de l'Université d'Artois, comparable par exemple en 1993, par le nombre de volumes, à celui de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg. Il atteste surtout de la vitesse d'accroissement de ses collections, eu égard à la taille de la Bibliothèque et de ses équipes. Le nombre d'ouvrages entrés dépasse les capacités de traitement documentaire d'une structure comme celle-ci, à plus forte raison si ce traitement est manuel. Il ne fait pas de doute qu'un seuil critique est en passe d'être atteint, faute de personnel qualifié, d'une informatisation des tâches et de nouvelles surfaces d'accueil.

- Les acquisitions s'élevaient à 7680 volumes en 1992, avec au total 6 postes de personnel ouverts, dont 33 % de professionnels qualifiés,
- 13 389 volumes achetés en 1993, avec 10 postes ouverts, dont 50 % de professionnels,
- 14 075 volumes acquis en 1994, pour 12 postes ouverts, mais la moitié à peine de titulaires qualifiés.

Le problème le plus aigu reste celui de l'accroissement rapide des collections et du public. Malgré cet accroissement constant, la BU parvenait à consacrer :

- 575 F. en dépenses documentaires par lecteur en 1992 (la moyenne nationale était de 233 F.),
- 340 F. par lecteur inscrit en 1993 (la moyenne nationale étant alors de 242 F.),
- 384 F. par lecteur en 1994.

Il en résulte un taux d'accroissement quasi exponentiel des collections d'ouvrages puisqu'il s'élevait à 108 % en 1992, 90 % en 1993, pour revenir à 31 % en 1994, cet infléchissement de la courbe des acquisitions s'expliquant par l'accroissement simultané des abonnements. Avec pour fonds de départ les 8000 ouvrages rassemblés par la bibliothèque de l'antenne arrageoise avant la création de l'université, la BU recensait 16 608 volumes fin 1992, 31 578 fin 1993, 46 053 fin 1994.

Les collections de périodiques, plus coûteuses à développer, sont parvenues à 101 titres fin 1992 (dont 16 titres étrangers), 484 titres en 1993 et 582 titres en 1994. Un don important en sciences, riche en titres morts et vivants, a contribué à cet accroissement.

## La constitution des collections ex nihilo

Constituer des collections est la première mission de la bibliothèque. Dans le cas de la Bibliothèque de l'Université d'Artois, cette constitution s'est faite ex nihilo. Pour être exact, c'est la bibliothèque de l'antenne d'Arras, en 1989, avant le statut du plein exercice, qui a effectué l'achat du premier livre, sans même avoir le temps de la solennité puisque les enseignements avaient débuté depuis un an et que, déjà, il fallait faire vite. Pour l'année 1989-1990, c'est le District urbain d'Arras qui a financé les acquisitions, avec l'aide de la Bibliothèque universitaire de Lille III qui transmettait à Arras les listes de ses nouvelles acquisitions. Jusqu'en 1992, sur une part de son budget attribuée par contrat à l'antenne d'Arras, la Bibliothèque universitaire de Lille III s'est chargée d'assurer des acquisitions, leur traitement et leur expédition à Arras.

Les bibliothèques de Lens, Béthune et Douai se sont installées à leur tour, après la création de l'Université d'Artois, en terre vierge en 1992.

Notons cependant que, même dans le cas d'une constitution ex nihilo, on compose souvent avec quelque chose. A Béthune, c'est une armoire de 2000 livres en sciences économiques achetés avant 1992 par un enseignant sur des crédits prêtés par la Bibliothèque de l'IUT, c'est aussi cette Bibliothèque de l'IUT dont bénéficient les étudiants de la Faculté des Sciences appliquées et de l'IUP. A Lens, c'est un don important de la Société Elf Atochem comportant notamment de nombreux titres de périodiques, que la bibliothèque intègre progressivement à ses fonds, faute de personnel pour le traiter. Même pour un SCD à faire surgir du néant, il faut faire oeuvre d'intégration.

Evaluer les différents publics, leurs besoins respectifs, délibérer d'une politique documentaire, négocier un budget en conséquence, fixer des orientations, des objectifs et des seuils d'acquisitions, telle est la démarche académique d'une constitution de collections ex nihilo. Etant donné le contexte du démarrage des activités de la Bibliothèque de l'Université d'Artois, la liste des programmes et les catalogues d'éditeurs ont été le simple outillage de ses premières acquisitions. Parcourir les travées de bibliothèques de même discipline, recueillir les conseils de collègues aguerris, s'assurer le concours des enseignants par la fourniture de bibliographies, consulter les catalogues d'éditeurs et les outils bibliographiques d'usage, voilà la démarche pragmatique et efficace qui permet de garnir en quelques mois quelques rayonnages offrant enfin aux étudiants de quoi travailler sur leurs programmes. L'urgence de la situation ne laisse ni le temps ni l'embarras du choix. Toute politique documentaire est illusoire à ce stade.

### *L'exemple du pôle juridique de Douai*

A la rentrée 1993, l'Université d'Artois s'est agrandie d'un quatrième pôle à Douai où s'est implantée l'UFR de Sciences juridiques. La bibliothèque y a ouvert ses portes sous le même toit et simultanément au démarrage des enseignements en première année de DEUG de droit. Il s'agissait d'une véritable constitution ex nihilo puisque ne s'appuyant sur aucun précédent universitaire à Douai...depuis 1887.

Les acquisitions ont débuté au cours du deuxième trimestre de l'année universitaire, c'est dire s'il fallait faire vite. La familiarisation et le recours constant à la documentation juridique \_ manuels, législation, jurisprudence, doctrine \_ d'un maniement assez complexe, constitue en effet, et ce dès la première année, la base des travaux dirigés en droit.

La proximité de la Bibliothèque de l'Université de Lille II offrait un terrain tout indiqué pour une observation préalable des ingrédients constitutifs d'un fonds de base en droit. Les listes des professeurs et les catalogues des quelques principaux éditeurs en droit (Dalloz, Sirey, Montchrestien, LGDJ, Cujas, Litec) ont ensuite permis de réaliser les premiers trains d'acquisitions et les premiers abonnements. Car là comme ailleurs, c'est de papier que l'on a besoin, et en nombre suffisant : des codes, des recueils à lire, manipuler, photocopier, emprunter. Les banques de données sur CD ROM ou serveur Minitel proposant l'intégralité de la législation, de la jurisprudence et des travaux parlementaires mis à jour ne peuvent se substituer auprès des étudiants aux traditionnels outils papier d'apprentissage et de consultation quotidienne.

Il s'est donc avéré que, dans le contexte de sa survenance, la pose des premières pierres de l'édifice des collections a dû se passer de réflexion fondatrice. Par contre, dans la chronologie des seuils de croissance franchis par la bibliothèque, l'avènement de la recherche assigne la bibliothèque, maintenant qu'elle existe et peut se pencher sur ses perspectives, à une réflexion d'ensemble.

## **Le problème des fonds de recherche : assimilation et perspectives.**

L'Université d'Artois s'est développée avec ses cursus d'enseignement. Les formations de premier cycle dispensées à l'origine ont trouvé d'année en année leur prolongement en deuxième cycle, puis au-delà. Depuis la rentrée 1993, les enseignements commencent à atteindre le stade du troisième cycle et de la préparation aux concours. Pour la bibliothèque universitaire, dont la politique documentaire restait dictée, urgence oblige, par la progression des programmes d'enseignement, l'acquisition de fonds de recherche s'amorce. Elle dispose pour ce faire, en plus des subventions ministérielles de la direction de la recherche déterminées par contrat, de crédits alloués par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du projet régional de développement de la recherche et de la technologie, soutenu par le contrat de plan Etat-Région.

Ces crédits sont accordés aux centres de recherche de l'Université pour l'achat de matériel et de documentation, à la condition que celle-ci soit abritée par la bibliothèque et intégrée à ses collections. C'est donc la BU qui se charge de la gestion des fonds de recherche : acquisition, traitement, mise à disposition des lecteurs, prêt et conservation. La documentation de recherche est ainsi intégrée aux fonds de la bibliothèque sur chacun de ses quatre sites, par discipline, mais néanmoins matériellement distinguée par l'apposition d'une pastille de couleur.

L'émergence de cette nouvelle activité de recherche au sein de l'Université marque une étape supplémentaire dans le développement de la bibliothèque et l'invite à une réflexion d'ensemble sur sa prise en compte.

Avec l'arrivée de la recherche, la BU a atteint un stade nouveau dans la constitution de ses collections. Il s'est jusqu'à présent révélé impossible de fixer une réelle politique d'acquisitions définie en fonction d'orientations réfléchies sur le long terme, la couverture des programmes captant tous les moyens et l'urgence s'accordant mal avec toute forme de programmation. Avec l'amorce des acquisitions destinées à la recherche, la bibliothèque se trouve en devoir et en mesure de développer un second axe, plus systématique et spécialisé de constitution de ses collections. Cela est devenu possible et nécessaire.

Avec l'affectation de crédits supplémentaires et réservés, il devient désormais possible en effet de s'affranchir de l'insatiable impératif de la fourniture d'ouvrages en quantité suffisante pour répondre à la demande massive des programmes, et de leur renouvellement constant au fil des rééditions.

D'autre part, arrivée au stade de la recherche, la BU, comme l'université, a franchi un premier seuil. Trois ou quatre ans d'acquisitions, voire plus pour les DEUG pionniers d'avant 1992, ont permis l'élaboration d'un fonds de base pluridisciplinaire propre à constituer l'assise de spécialisations plus pointues ou d'acquisitions plus systématiques, déterminées par les orientations de la recherche. Il s'est avéré de façon très sensible que, pour la définition d'une véritable politique documentaire et sa projection en termes d'acquisitions par disciplines, la bibliothèque avait préalablement besoin d'un centre de gravité que seul confère le poids de quelques années. Dans les cursus d'enseignement comme dans la constitution des collections, la satisfaction des besoins des premiers cycles introduit à la recherche.

La situation est mûre aujourd'hui pour l'amorce d'une véritable réflexion portant sur la politique documentaire de l'université. La réunion de groupes de travail par discipline, associant représentants des enseignants-chercheurs et responsables de la documentation concourrait utilement à la définition des nouvelles orientations à donner au développement des collections.

- Là où les axes de recherche ne sont pas encore fixés, le besoin d'une concertation sur les orientations et les seuils de développement de la documentation se fait sentir. La précipitation des premières acquisitions peut faire place à la programmation maîtrisée.

- Là où l'activité de recherche s'est déjà déployée, l'attitude de la bibliothèque à ses côtés est à préciser. Les achats documentaires doivent-ils accompagner chaque programme quadriennal de recherche, sans politique à plus long terme, procédant ainsi à un balayage, de quatre ans en quatre ans, des horizons de recherche. La bibliothèque doit-elle persister là où la recherche plie bagage et poursuivre ses acquisitions vers une spécialisation plus exhaustive. Ces perspectives relèvent il est vrai de la prospective, à l'heure où la bibliothèque possède 45 000 ouvrages, mais c'est dès à présent qu'elles se décident, d'autant que, plus prosaïquement, les crédits sont là et qu'il faut bien les dépenser pertinemment.

Au-delà du problème des acquisitions, la constitution du fonds de recherche pose la question de son statut au sein de la bibliothèque. Il n'y a pas encore, à l'université, de bibliothèque d'UFR, d'institut ou de laboratoire et la volonté du président est qu'il n'y en ait pas. La politique restera le plus longtemps possible d'intégrer ces fonds à la bibliothèque, préfigurant ainsi le service

commun de la documentation qu'est appelée à devenir la bibliothèque dès l'adoption de ses statuts.

C'est d'abord leur insertion dans les collections qui pose question. Les fonds de la bibliothèque sont dans leur intégralité placés en accès libre et classés selon la classification décimale de Dewey. Or la documentation de recherche se prête parfois difficilement à cette classification simple par disciplines. C'est souvent le cas des tirés à part, des mélanges, des actes de colloques ou de séminaires, des logiciels et de tout ce qui constitue la littérature grise, le lot habituel des bibliothèques d'institut ou de laboratoire. Cette documentation sui generis justifie-t-elle un rangement distinct obéissant à une classification propre. Très concrètement, la mise en place d'une classification adaptée et l'indexation particulière des fonds de recherche signifierait une charge de travail supplémentaire que l'actuelle équipe formée à l'indexation, répartie sur les quatre sites, n'est pas en mesure d'assumer.

L'intégration des fonds de recherche pose également le problème de leur régime. L'intégralité des collections est en accès libre et empruntable par tous les inscrits à la bibliothèque, à l'exception des ouvrages épuisés et d'un spécimen affecté à la consultation sur place pour chaque titre figurant en plusieurs exemplaires. Or la documentation de recherche s'accommode mal de cette libre circulation. Le travail de recherche exige une grande disponibilité de la documentation utile. C'est parfois de mauvaise grâce que le chercheur se déplace jusqu'à la bibliothèque centrale, difficile ensuite pour lui d'admettre en sus que les ouvrages dont il avait un besoin immédiat ont été empruntés pour deux semaines par un étudiant de deuxième cycle piqué de curiosité.

C'est un système souple permettant de combiner les nécessités du travail de recherche et l'intermédiaire de la BU qui s'avère nécessaire, mais qui ne peut se concevoir, dans la situation actuelle, sans une traduction directe en termes de personnel. Car une collection est un outil mort si on ne le fait pas vivre, l'enrichissement des ressources documentaires doit par conséquent s'accompagner à ce stade d'un renfort en ressources humaines.

Le développement de la recherche conduit enfin à la bibliothèque un public plus exigeant, aux besoins plus spécialisés, que les collections naissantes de la BU ne sauraient combler. Il est dorénavant important de développer des services nouveaux d'accès à distance à l'information et aux documents, afin de compenser cette insuffisance. Il s'agit non seulement de se pourvoir d'outils

bibliographiques utiles à l'identification et à la localisation de l'existant, mais également de moyens de fourniture des documents par le biais du prêt entre bibliothèques et de dispositifs de recherche documentaire informatisée. Ce type d'offre doit en outre s'accompagner de l'indispensable formation des utilisateurs, encore peu familiers de ces techniques, même s'ils commencent à en ressentir le besoin.

### **Etre un service commun de la documentation et le demeurer**

La création par le décret du 4 juillet 1985 de la structure nouvelle de service commun de la documentation au sein des universités répondait au souci de l'administration centrale de recenser l'ensemble des ressources documentaires dispersées, hors des bibliothèques centrales, en "chapelles" documentaires prospérant souvent dans l'ignorance mutuelle. Le SCD devait constituer l'outil institutionnel d'une meilleure visibilité et d'une rationalisation de la documentation universitaire. C'est donc à une dynamique fédérative qu'a obéi l'adoption du statut de SCD dans l'ensemble des bibliothèques d'universités françaises.

A l'inverse, la constitution d'un SCD dans une nouvelle université comme celle de l'Artois aboutit à la logique originale d'une dynamique centrifuge. La Bibliothèque de l'Université d'Artois deviendra en effet service commun de la documentation dès l'adoption de ses statuts. Parti d'un fonds d'enseignement de base rassemblé au cours de ses premières années d'activité, le SCD de l'Artois devra alors développer et faire cohabiter au sein d'une même structure des fonds de provenance et d'utilisations différentes. La bibliothèque de l'université est en effet appelée à rester, sur chacun des sites, une et indivisible, en vertu d'une volonté affichée de l'université d'éviter le morcellement de la documentation et un saupoudrage de moyens qui affaiblissent la recherche.

A l'heure où les multiples structures documentaires associées ou intégrées en SCD dans les universités plus anciennes s'efforcent d'harmoniser leurs fonctionnement, toute la difficulté du SCD de l'Université d'Artois consistera à créer ses sous-ensembles documentaires et à leur insuffler des régimes adaptés aux impératifs d'usage et de travail de leurs utilisateurs respectifs.

Cette problématique s'incarne matériellement dans la perspective des nouvelles constructions. Comment, dans un espace unique \_ et d'ores et déjà limité à 3000 m<sup>2</sup> à Arras, 1300 m<sup>2</sup> à Béthune, 1800 m<sup>2</sup> à Douai, 600 m<sup>2</sup> à Lens \_ faire

cohabiter bibliothèque universitaire, bibliothèques d'UFR et de centres de recherche ou de laboratoires.

Par exemple, la bibliothèque est actuellement en mesure d'ouvrir entre 37 heures 30 et 48 heures par semaine selon les sites, ce qui reste insuffisant pour une bibliothèque de recherche. Une solution serait de parvenir, compte tenu des équipes de personnel réduites, à faire coexister au sein de cette structure, sur chacun des pôles, des fonctionnements à "géométrie variable". Il s'agirait en quelque sorte de mettre sur pied une bibliothèque modulaire et à accès multiples, avec un accès principal et un fonctionnement à plein régime pour la bibliothèque universitaire selon les horaires habituels, et des accès plus souples à une bibliothèque "en veilleuse" selon des horaires élargis pour les chercheurs plus autonomes. L'équilibre ne peut en effet résider que dans la souplesse.

Car c'est une chose que de parvenir à mettre sur pieds un véritable SCD, centralisé bien que multipolaire, c'en est une autre que de s'y maintenir.

Et déjà l'université réprime les premières apparitions de bibliothèques de laboratoires ou d'armoires à livres, particulièrement au pôle scientifique de Lens. Il est vrai qu'au-delà de l'insuffisance toujours alléguée de la bibliothèque, en sciences plus qu'ailleurs la recherche requiert une présence régulière en laboratoire et s'appuie sur un travail collectif difficilement compatibles avec l'intermédiaire BU. L'équilibre permettant de concilier la logique individuelle du chercheur, les impératifs du travail de groupe et les besoins de masse du public étudiant s'obtiendra sûrement au prix d'un subtil dosage de pression et de souplesse.

**- QUATRIEME PARTIE -**  
**LE DESEQUILIBRE DES EXIGENCES ET DES MOYENS**

**- IV.1. L'IMMEDIATETE DES EXIGENCES -**

Une bibliothèque d'université nouvelle est une bibliothèque où tout est à créer...sauf le public. Selon les sites, l'ouverture de la bibliothèque a accompagné ou suivi le démarrage des enseignements, elle ne l'a jamais précédé. Sans structure, sans moyens techniques, sans collections, être à même de satisfaire d'emblée un public exigeant, étudiants comme chercheurs, tel est le tour de force demandé à la bibliothèque.

**Les étudiants**

Dès l'origine, les étudiants ont intégré l'existence de la bibliothèque, l'ont fréquentée, ont emprunté des livres et ont éprouvé la satisfaction d'y trouver les ouvrages couvrant leurs programmes. Des étudiants de Lille commencent même à recourir aux salles de lecture de la Bibliothèque de l'Université d'Artois, sachant qu'ils pourront y trouver des ouvrages pourtant très demandés grâce au principe systématique du "point rouge" qui immobilise sur place un exemplaire pour de nombreux titres.

Le taux de fréquentation de la bibliothèque est en légère hausse depuis sa création (47 % en 1992, 48 % en 1993, 49 % en 1994), bien que contrasté selon les pôles : situé au dessus de la moyenne nationale (55 %) à Arras et en sciences économiques à Béthune, il reste plus faible en sciences, le public scientifique étant traditionnellement moins assidu. Ces chiffres attestent néanmoins de l'utilité de ces bibliothèques certes encore modestes, mais proches des étudiants.

Il reste que le gonflement des effectifs, l'allongement des cursus et la création de nouvelles filières font de ce public de premier et deuxième cycle, pourtant le moins complexe à satisfaire, un public insatiable.

## Enseignants et chercheurs

La relation des enseignants avec la BU est plus complexe. C'est avant tout un contact avec la recherche qu'ils souhaitent trouver à la bibliothèque. En l'absence de bibliothèques d'UFR, d'institut ou de laboratoire, la BU constitue leur seule ressource documentaire au sein de l'université et leur doit donc un service qu'il ne trouvent pas ailleurs sur le campus.

Il s'est avéré que pour son propre usage, la demande explicite de ce public était elle-même très traditionnelle : des livres, des périodiques. Des livres certes, mais d'un tout autre choix que ceux que la bibliothèque offre aux étudiants. Or l'effort d'acquisition requis les premières années par le déploiement progressif et quantitatif des filières et des cursus a retardé d'autant l'amorce de la constitution d'un fonds systématique et spécialisé. Grâce à la proximité de Lille et de Paris, enseignants et chercheurs peuvent aisément trouver ailleurs ce que ne peut leur offrir la BU d'Artois, et ce dès le stade de la maîtrise. D'autant que sans bureau dans l'université, sans bibliothèque d'UFR ou de recherche, avec pour seul lieu de séjour et de travail la bibliothèque centrale désormais saturée d'octobre à juin à raison d'une place pour 20 lecteurs étudiants inscrits, sans compter les enseignants, ces derniers ne s'attardent pas volontiers sur le campus et repartent aussitôt leurs cours terminés. Il est donc important de fidéliser ce public en compensant l'insuffisance des collections encore jeunes par des services de qualité.

En ce sens, la bibliothèque dispose des atouts de sa jeunesse. Les enseignants inscrits sont encore relativement peu nombreux : 116 au total à la rentrée 1994 : 49 à Arras, 10 à l'EUSEG<sup>6</sup> de Béthune, 21 pour la Faculté des sciences appliquées et l'IUP, 9 à la bibliothèque de droit de Douai, 27 à Lens. Ils fournissent des listes d'acquisitions, somme toute assez modestes et bien souvent avec le sentiment d'en demander déjà trop. Si bien que sur ce plan, la bibliothèque a les moyens de leur donner rapidement satisfaction. Ils redécouvrent alors avec étonnement qu'ils peuvent obtenir en Artois un service personnalisé que ne sont pas en mesure d'offrir les grandes bibliothèques universitaires.

Il reste que pour fixer les chercheurs en Artois, la bibliothèque a besoins d'autres services pour pallier aux limites de ses collections. La mise en place du PEB en 1993 est un premier pas en ce sens (la bibliothèque a enregistré en moyenne une soixantaine de demandes de prêt par an).

---

<sup>6</sup>Ecole universitaire des Sciences économiques et de Gestion.

Myriade, CD Thèses, le catalogue de la Bibliothèque Nationale depuis 1970 sont consultables sur CD ROM à Arras. Le bâtiment Lettres et Langues d'Arras dispose d'un accès à Internet. On le voit, le dispositif de recherche documentaire à distance est encore balbutiant. Mais l'enjeu est déterminant, la bibliothèque a besoin de développer les nouveaux supports et les nouvelles technologies pour obtenir enfin l'accès aux ressources extérieures dont ont besoin les chercheurs et prévenir ce que l'université veut éviter à tout prix et qui hypothéquerait tous ses efforts : la fuite des enseignants et chercheurs, la résurgence sauvage de bibliothèques de recherche, une secondarisation des premier et deuxième cycles et le cantonnement à un second rôle d'annexe des grandes bibliothèques voisines, alors même que l'université et sa recherche prennent de l'envergure.

### **La tutelle**

Pour les sept universités nouvelles créées dans le sillage du plan Université 2000, un régime dérogatoire a été prévu, qui autorise une plus grande souplesse de gestion et d'administration, propices aux manoeuvres de mise en route. Ces statuts transitoires, dont la durée, fixée préalablement à trois ans à compter du décret de création de l'université, vient d'être prorogé à cinq ans par une loi en date du 25 juillet 1995, les autorise à déroger à la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite "loi Savary", dans 12 de ses articles organisant, pour l'essentiel, le mode de désignation, la structure et le rôle des organes dirigeants de l'université. Ces établissements fonctionnent donc avec deux conseils \_ un conseil d'orientation et un conseil d'université \_ dans lesquels la présence de personnalités extérieures peut être sensiblement renforcée, afin de tenir compte des relations de partenariat entretenues par ces universités avec les collectivités locales.

Ce dispositif a néanmoins été jugé insuffisant par les présidents d'universités s'il ne s'accompagne pas de moyens exceptionnels : "Les présidents d'universités nouvelles ont fait savoir à Monsieur le Ministre qu'il ne suffisait pas d'accorder des statuts dérogatoires, il fallait que les services ministériels traitent les nouvelles universités de manière dérogatoire pour le calcul des moyens à accorder, en particulier du personnel AITOS et de BU"<sup>7</sup>.

Aucun dispositif particulier n'a en effet été prévu afin de faciliter la mise en place des bibliothèques de ces universités. Ni procédures, ni moyens dérogatoires pour

---

<sup>7</sup>Conseil d'université de l'Université d'Artois du 27 mai 1994.

des bibliothèques à faire pourtant surgir du néant, à créer de toutes pièces. Sans aides exceptionnelles d'investissement au démarrage, sans mobilier ni collections, ces bibliothèques ont été soumises d'emblée aux procédures d'usage, tant pour les demandes de subventions d'investissement, de formation et de créations de postes que pour la présentation d'un budget en bonne et due forme.

L'attribution des subventions ministérielles s'est donc faite selon les mêmes critères d'évaluation basés sur l'existant : nombre de lecteurs, de m<sup>2</sup> ouverts, ce qui n'a pas avantageé des bibliothèques où tout était à créer.

Cette situation défavorable au plan des dotations sur critères n'a pas trouvé sa totale compensation dans le système de subvention *intuitu personae* qu'est la dotation sur projet, dans la mesure où sa proportion n'atteint en général pas plus de 30 % du total des crédits versés aux bibliothèques.

Toute la difficulté provient de ce que cette situation s'est conjuguée avec une déficience de moyens d'équipement et de personnel. Cette combinaison de facteurs a engendré une pression qui s'aggrave avec la montée en charge des activités de la bibliothèque.

## - IV.2. L'INADEQUATION DES MOYENS -

### **Le manque de programmation**

En fait, la Bibliothèque de l'Université d'Artois souffre essentiellement, tant dans son développement que dans son fonctionnement, d'un manque de programmation à l'origine, qui s'explique par le contexte de sa création. La BU, depuis son ouverture, n'a eu de cesse que de rattraper et de combler cette lacune originelle.

La mise en place de la BU a résulté en effet d'un enchaînement d'événements successifs où les initiatives locales ont précédé les décisions de l'administration centrale et où le fait accompli a parfois précédé la réflexion à long terme.

De la part des universitaires, elle répondait à l'urgence de désengorger des sites dont la capacité d'accueil était plus que dépassée. C'était, dans la région, faire preuve de clairvoyance, la hausse continue des effectifs de l'Université d'Artois depuis sa création en atteste. En raison de l'ampleur du besoin pressenti, l'ambition était de réaliser plus que de simples collèges universitaires, délocalisations purement formelles d'enseignements dans quelques salles de cours. Le souci était explicite de poser les fondements d'une véritable université dotée de l'ensemble des services et de dispositifs d'accompagnement de la vie étudiante : la documentation, la restauration, l'hébergement...

De la part des collectivités, il y avait là une opportunité à saisir pour revaloriser leur image et s'attirer les retombées d'une nouvelle activité porteuse d'espoirs pour la région. Les collectivités locales étaient donc prêtes à payer pour attirer les enseignements supérieurs chez elles, il s'agissait de fournir la mise de départ d'un projet dont elles espéraient les retombées économiques. Le fait qu'il s'agisse d'un projet à caractère pédagogique \_ non lucratif et aux coûts de fonctionnements croissants \_ ne changeait rien au caractère ponctuel de l'investissement. L'engagement financier des collectivités, s'il a permis, lui seul, sans l'aide ni la reconnaissance de l'Etat, de lancer le projet, s'est peut-être fait sans grand souci de prospective.

Lorsque le schéma Université 2000 a été lancé au plan national, universitaires et élus du Pas-de-Calais ont négocié leur rattachement à un projet qui portait, dans son sillage, des moyens importants. C'est une farouche détermination et la réalité des retards à combler qui ont valu l'entérinement de ce projet d'université nouvelle et son rattachement, en quelque sorte en appendice, au schéma

Université 2000. La création d'une université comme celle de l'Artois n'a pas relevé d'un choix délibéré, voulu et programmé par l'Etat.

Par contre, au cours des négociations qui ont accompagné l'élaboration des schémas régionaux, l'Etat a entendu réaffirmer sa compétence exclusive en matière d'enseignement supérieur.

La contractualisation des universités leur a certes conféré plus d'autonomie, mais c'est l'Etat seul qui assure la coordination de la carte universitaire, la définition des programmes, l'habilitation des diplômes et la responsabilité pédagogique. La loi du 4 juillet 1990 consacrait certes le partenariat avec les collectivités locales en attribuant la maîtrise d'ouvrage aux collectivités dont la participation couvre plus des deux tiers du coût total d'un projet, mais l'Etat reste propriétaire des murs et donc seul responsable de la maintenance, de l'entretien et du fonctionnement des universités. Les collectivités locales ont alors fait preuve d'une certaine réserve à s'engager sur le terrain du fonctionnement. Celles qui dans le passé se sont lancées dans l'aventure auraient volontaire vu l'Etat prendre complètement le relais. Or on évalue que sur le seul plan de la maintenance et du fonctionnement, un franc d'investissement universitaire entraîne sept francs de frais pour l'Etat. De même, la mise à disposition des personnels, par le district ou la municipalité est appelée à prendre fin, les postes devant être repris par l'Etat.

Il en est résulté pour l'Etat une charge financière considérable parce que multipliée par autant de projets au niveau national.

La Bibliothèque de l'Université d'Artois, qui a connu sa première implantation à Arras aux côtés de l'antenne délocalisée de l'Université lilloise, a ouvert ses portes grâce à l'aide du district qui lui a fourni les murs (les anciens dortoirs de l'ancienne Ecole normale), mis à disposition du personnel (un conservateur territorial et deux employées de bibliothèque engagées dans le cadre de Contrats emploi-solidarité) et accordé 30 000 F. pour l'achat de livres. C'est la municipalité qui a financé l'aménagement des locaux et l'achat du mobilier. C'est déjà beaucoup, mais c'est bien peu pour lancer une bibliothèque d'université, sans projet, avec du personnel dont la qualification n'a pas été assurée, quelques livres, pas d'abonnements et des locaux forcément provisoires car inadaptés au nombre et aux contraintes physiques de sécurité. Il a fallu alors l'engagement personnel des premiers acteurs de cette bibliothèque \_ le personnel et quelques enseignants passionnés \_ pour valoriser ce premier investissement et être à même de fournir aux étudiants les principaux ouvrages de leurs programmes et un service de prêt à domicile.

Cet enchaînement de circonstances peu propice à la prospective et à la programmation explique le fait que la constitution et le développement de la Bibliothèque de l'Université d'Artois aient longtemps été une course contre la montre afin d'assurer la qualité d'un service indispensable à l'université. Ce démarrage sans programmation préalable dans l'attribution des moyens a engendré un fonctionnement de réponse au coup par coup aux besoins à mesure qu'ils se présentent. Le symbole risque bien d'en être les futures constructions obtenues pour les sites d'Arras, Béthune et Douai, conçues selon des besoins aujourd'hui recensés, mais en méconnaissance des perspectives d'accroissement prévisible des activités \_ et donc des besoins \_ de la bibliothèque, qui, avant même la livraison des bâtiments, sont déjà promises à saturation.

Après un démarrage dans l'urgence, la contractualisation survenue en 1993 a néanmoins permis à la BU de se fixer des objectifs, des échéances, assortis de moyens. Le contrat fixe pour les années n+1 à n+5 (1993-1998) des objectifs qui auraient dû, dans les règles de l'art de la programmation, être ceux des années n-5 à n-1. La BU sera, au terme de son premier contrat quadriennal, dotée des attributs crédibles qui, dans l'idéal, auraient dû conditionner son ouverture : des collections approchant les 100 000 ouvrages, une gestion informatisée, des locaux ad hoc.

Il n'en reste pas moins que depuis trois ans, cinq ans même à Arras, la durée d'un cursus universitaire, la BU a assuré un service personnalisé qui a accompagné la production, déjà, de nombreux mémoires de maîtrise, des premiers mémoires de DEA, de quelques thèses d'enseignants chercheurs, alors que les premiers étudiants thésards entament leurs travaux.

## La difficulté du provisoire qui s'éternise

Précipitation et improvisation sont les corrélats du défaut de programmation. Il en est résulté pour la BU un fonctionnement souvent fait d'expédients et de provisoire dont la persistance constitue une entrave à son développement.

### *Les locaux*

Trois ans que fonctionne la Bibliothèque de l'Université d'Artois (six à Arras si l'on compte la "préhistoire" d'avant 1992, deux au pôle puiné de Douai) et partout elle reste installée dans des structures provisoires.

A Arras, l'installation de la bibliothèque a sonné le réveil d'un, puis deux, bâtiments des anciens dortoirs de l'Ecole normale qui jouxtent le campus ; 100 m<sup>2</sup> dans les locaux préfabriqués qui abritent encore l'université à Douai et 120 m<sup>2</sup> à Béthune contiennent difficilement étudiants et documentation envahissants. A Lens, la bibliothèque est définitivement dans ses murs mais des travaux d'aménagement devraient permettre un doublement des actuels 300 m<sup>2</sup>.

Il va sans dire que face à l'inflation du public, l'insuffisance s'aggrave. En 1993, la bibliothèque offrait en moyenne une place pour 13 étudiants inscrits avec un ratio de 0,3 m<sup>2</sup> par étudiant. A la rentrée 1994, avec les mêmes surfaces, la pression s'aggravait avec une place pour 19 étudiants et 0,2 m<sup>2</sup> par lecteur inscrit. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 1995 tablent sur une place pour 25 étudiants. Rappelons pour mémoire qu'en 1989, avant le lancement du plan Université 2000 qui prévoyait la construction de 150 000 m<sup>2</sup> de bibliothèque et la création de 35 000 places nouvelles, la moyenne nationale atteignait les proportions critiques d'une place pour 18 étudiants. En 1991, les BU françaises offraient en moyenne 0,54 m<sup>2</sup> par étudiant inscrit.

Un autre problème, très prosaïque mais incontournable se pose aujourd'hui à la bibliothèque : les locaux qui l'abritent à Arras ne sont pas conçus pour ce faire et les contraintes physiques imposées par le stockage des livres outrepassent les capacités de charge au sol de l'édifice. Comment concilier le rythme des acquisitions avec une situation d'impasse censée se prolongée encore pendant un an au moins, puisque le chantier des constructions commence à peine.

Outre ces pressions critiques, le provisoire entraîne son chapelet d'entraves qui sont autant de facteurs d'immobilisme. La perspective d'un emménagement définitif exclut en effet tout investissement d'aménagement jusqu'à ce terme : pas

d'installation de système antivol, pas de câblage des locaux, pas même de réalisations plus modestes comme la signalisation dans la bibliothèque.

Or en l'absence de système de dissuasion efficace le vol se développe, encouragé par une situation d'impunité et le manque de places assises, dans des proportions révélées en partie par le premier récolement partiel réalisé en juin 1995, et qui sont incompatibles avec l'effort soutenu de développement des collections. De même, l'absence de câblage rend, quant-à lui, illusoire fonctionnement en réseau et recherche documentaire informatisée, et ainsi de suite.

D'une façon plus générale, le handicap de ces nouvelles bibliothèques est de ne s'appuyer sur aucune structure ou investissement préalable. Le moindre pas en avant vers l'extension, le développement, la modernisation des services devient alors facteur de coûts parfois insurmontables, à plus forte raison lorsqu'ils sont multipliés par quatre.

### *Le personnel*

Le manque de titulaires qualifiés constitue probablement le handicap majeur, et ce depuis l'origine, de la Bibliothèque de l'Université d'Artois.

Les effectifs ont pourtant augmenté régulièrement et commencé à former sur chaque pôle de petites équipes plus autonomes, mais la très forte montée en charge des activités de la bibliothèque, son éclatement en quatre pôles et le besoin criant de véritables chargés de projets conditionnant l'extension et la modernisation de l'outil documentaire, rendent ces progrès insuffisants.

La bibliothèque dispose actuellement, pour les quatre sites et compte tenu de récentes créations de postes prenant effet à la rentrée 1995, de 14,5 postes budgétaires pour le personnel de bibliothèque et de quatre postes administratifs. Mais quatre postes sont non pourvus, dont deux sont occupés par des étudiants vacataires et deux restent sans remplacement. L'un des conservateurs est détaché pour 5 ans par le District urbain d'Arras qui prenait également en charge, jusqu'à la rentrée 1995, un demi-poste de bibliothécaire adjoint, de même que le poste de bibliothécaire du pôle juridique est financé à l'université par la municipalité de Douai.

La bibliothèque a recours, comme toutes les BU, à l'appoint des vacataires : des contractuels (la plupart du temps des étudiants) sur les postes non pourvus, des contrats emploi-solidarité, des moniteurs étudiants, du personnel toujours provisoire et non qualifié. Cette solution est d'autant plus précaire que la

bibliothèque, en plein développement, traite un nombre relativement important d'acquisitions.

Difficile d'assurer une formation au catalogage et à l'indexation lorsque la seule personne compétente pour ce faire sur chaque pôle est déjà en charge du traitement de toutes les acquisitions et que le personnel à former est présent quelques heures par semaines dans le cadre d'un contrat de quelques mois. Difficile aussi de demander à des CES ou des moniteurs déjà sollicités pour assurer le prêt, le rangement des livres, l'inventaire, l'équipement, la récupération de notices de s'atteler à l'indexation.

La bibliothèque manque de bibliothécaires, de bibliothécaires adjoints, elle manque aussi de conservateurs. Car une bibliothèque universitaire jeune et d'envergure encore modeste est, plus que toute autre, une BU où tout reste en devenir, où les dossiers de conception sont nombreux. En Artois, dans l'immédiat, trois projets de construction, le projet d'informatisation, les projets de réseaux sont à mener de bout en bout, l'élaboration des statuts est sur le métier, de même que l'amorce d'une politique documentaire ; il est utile d'établir des liens avec les autres ressources documentaires locales afin d'envisager coopération et complémentarité, il est important pour une jeune bibliothèque de se faire connaître sur tous les fronts afin de susciter les aides ou les dons. S'ajoutent à cela l'habituel travail de gestion, de pilotage des quatre équipes de personnel, les acquisitions, la formation des usagers de la bibliothèque, l'animation culturelle. Le directeur et deux conservateurs assument ce travail pour les quatre pôles. Comment, dans ces conditions, consacrer à chacune de ces tâches dont la gestion conditionne le fonctionnement de la bibliothèque et engage son avenir, le temps qu'elle mérite.

**- CINQUIEME PARTIE -**  
**UNIVERSITE NOUVELLE, UNIVERSITE DE PROXIMITE :**  
**DES MISSIONS PARTICULIERES**

L'université d'Artois est née avant tout de la profonde détermination des responsables universitaires et d'élus locaux, finalement reconnue et entérinée par l'Etat.

- Sur la forme, la bibliothèque en a hérité, comme l'université, une structure originale multipolaire, adaptée aux besoins.
- Sur le fond, l'université se reconnaît dépositaire de missions explicites qui contribuent très nettement à caractériser son identité. Car si l'enjeu de la création dans le Nord-Pas-de-Calais de deux nouvelles universités chacune munie de leur bibliothèque était, au plan national, la cohérence de la carte universitaire et une meilleure couverture documentaire, il s'agissait au plan local de donner, par le développement de formations supérieures, les moyens de sa reconversion économique à une région où se concentrent espoirs et problèmes.
- C'est certainement en promouvant un fonctionnement en réseaux que l'université en général, la BU en particulier, parviendront à concilier la forme et le fond.

### **Un objectif de développement local.**

L'essor sans précédent qu'ont connu les flux d'entrée dans les formations supérieures de la région Nord-Pas-de-Calais depuis les années soixante a été supérieur à la moyenne française. C'est que la région avait un retard à combler en matière de scolarisation, notamment au niveau universitaire. Dans une région qui compte parmi les plus peuplées mais aussi les plus jeunes de France, le passé industriel a fortement marqué les structures de la population active. Pendant longtemps, trouver un emploi dès la fin de la scolarisation obligatoire, souvent un emploi ouvrier, a été la règle. C'est donc selon un modèle favorisant les formations techniques courtes que l'école a fonctionné jusqu'à une époque récente.

formations techniques courtes que l'école a fonctionné jusqu'à une époque récente.

Depuis une dizaine d'années, la région a fait preuve d'un engagement particulier afin de combler son retard en matière de niveau de formation. Par une sorte de réactions en chaîne, les avancées se sont concrétisées par un rattrapage progressif du niveau national en ce qui concerne le poids des CAP, des BEP, des bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur dans le total de la population active. Ces progrès de la scolarisation et cette élévation des niveaux de formation doivent beaucoup à la politique publique d'éducation, dont le choix a été de développer prioritairement les enseignements techniques et professionnels. La structure des enseignements secondaire et supérieur reste d'ailleurs nettement et durablement marquée par la prépondérance des formations techniques au détriment des formations générales.

Les progrès du Nord-Pas-de-Calais en matière d'éducation sont aussi la conséquence de la désindustrialisation et des difficultés qu'ont les jeunes à trouver un emploi à la fin de leur scolarité. En obtenant des diplômes de niveau supérieur, ils espèrent augmenter leurs chances d'insertion dans le monde du travail. Cette demande de poursuite d'études se traduit par une augmentation importante des entrées dans l'enseignement supérieur.

Des disparités ont cependant émaillé cette évolution générale des qualifications de la population régionale. La métropole lilloise a d'avantage bénéficié des progrès, des zones comme l'ex-bassin minier ou les zones rurales profondes restant souvent en décalage par rapport au reste de la région. C'est que la distance spatiale aux formations supérieures constitue, comme la distance sociale, un facteur d'inégalités.

En 1990, lors du préséminaire sur les délocalisations d'universités dans les villes moyennes qui se tenait à Arras dans le cadre du congrès de l'Association des Bibliothécaires Français, Jacques Legendre, maire de Cambrai, en faisait le constat : "A 22 ans, les étudiants de Lille sont plus de 20 % dans l'enseignement supérieur, au même âge ils sont entre 4 et 5 % à fréquenter l'enseignement supérieur dans le bassin de Cambrai, de Maubeuge, de Lens, de Calais. L'élément de proximité pèse lourdement dans la fréquentation de l'université".

La décision prise de créer deux nouvelles universités répondait au souci d'offrir un enseignement supérieur de proximité dans les zones urbanisées, densément peuplées et démographiquement jeunes de l'ancien bassin houiller et du littoral qui avaient jusqu'alors été délaissées, au moment où l'important pôle lillois arrivait à saturation.

De ce passé et de cette situation, l'Université d'Artois hérite une vocation à être un instrument de proximité du développement de la formation et de promotion sociale, formulée dans le projet d'établissement : "Dans une des régions les plus peuplées de France, qui est et restera jusqu'en l'an 2000 une des plus jeunes, l'université doit poursuivre la lutte contre le retard scolaire au niveau des formations supérieures et répondre à la forte demande de la population. Elle doit également soutenir les mutations en profondeur d'une économie régionale marquée par la reconversion d'un bassin minier et l'évolution d'une grande région agricole".

L'exemple de Lens fait figure de symbole, où l'implantation du pôle scientifique dans les locaux de l'ancienne direction des Houillères achève de tourner une page d'histoire.

Du contexte singulier de sa création et de la vocation qu'elle en hérite, l'Université d'Artois a conçu des priorités et des missions particulières dont l'Etat et l'université ont pris acte lors de la conclusion du contrat d'établissement. Il faut dire que la création de l'université est survenue dans un contexte national de politique d'intervention en faveur du premier et du deuxième cycle, voulue et menée par le ministère et qu'un projet comme celui de l'Artois s'accordait bien avec ces objectifs.

L'université est résolue à mettre son action au service de la région et se fixe pour ce faire des programmes et modalités d'action.

- La multipolarité est choisie pour une meilleure insertion de l'université au sein du tissu régional, tant économique que social. La répartition multisites des formations est garante de la proximité des enseignements des foyers de développement économique et de la démocratisation de leur accès.

- L'offre de formation doit être adaptée aux besoins de la région. Le développement des filières de formation doit se faire selon des axes déduits des gisements d'emplois identifiés à exploiter.

- C'est pourquoi l'université a développé ses filières professionnalisées, avec le soutien des partenaires économiques et des entreprises. L'important IUT secondaire de Béthune, entretenant de longue date un partenariat fructueux avec les entreprises, a servi de noyau au développement du pôle de Béthune où s'est établie la Faculté des Sciences Appliquées : un IUP d'ingénierie, des premiers, deuxièmes, troisièmes cycles en génie civil et technologies industrielles, la préparation aux concours de certaines disciplines d'enseignement technique et

professionnel. L'IUT de Lens, le récent IUP de développement local à Arras, le DESS en technologies alimentaires avancées complètent cet axe de filières professionnalisées.

- Dans une région où l'enseignement demeure le gisement d'emplois identifié le plus important des dix années à venir, l'université entend y préparer, en coopération avec l'IUFM :

- par l'organisation des classiques formules de deuxième cycle, des modules de pré professionnalisation et des expériences de licences à options,

- par la préparation par convention avec l'IUFM à un certain nombre de CAPES, CAPET, CAPLP2,

- en préparant à l'agrégation.

- L'université s'assigne un rôle d'orientation et de lutte contre l'échec par la constitution d'équipes pédagogiques et la mise en place du tutorat assurant un meilleur encadrement et le suivi des étudiants. Un système d'entretiens collectifs ou individuels avec les enseignants en fin de premier semestre de première année et des réorientations en cours d'année tentent de limiter les échecs.

## **Le rôle de la BU**

Selon le projet d'établissement, "la construction de la Bibliothèque universitaire doit être conçue dans l'esprit qui anime la création de l'université caractérisée par une pédagogie active, le recours constant au document, le souci de lutter contre l'échec notamment en premier cycle et d'assurer une large formation culturelle".

Il en résulte pour la BU un rôle à jouer comme partenaire actif dans la conduite de ces missions et des contraintes particulières qui caractérisent son fonctionnement.

### ***La multipolarité.***

La BU, comme l'Université, est répartie sur quatre sites de manière à implanter la documentation au plus près des enseignements et des besoins. Il en résulte quatre bibliothèques, cinq salles de lecture puisque la bibliothèque du pôle d'Arras est répartie en deux bâtiments indépendants : lettres, langues et arts d'un côté et sciences humaines et AES de l'autre, auxquelles s'ajoute la

bibliothèque de l'UT de Béthune qui héberge également les collections et les étudiants de l'UT d'ingénierie et le premier cycle de technologie industrielle.

Outre des pesanteurs dans la gestion quotidienne, cet éclatement en quatre sites se solde inévitablement par une multiplication des besoins. Très concrètement, chaque heure supplémentaire d'ouverture de la bibliothèque contraint à faire appel à cinq moniteurs étudiants, comme autant de salles de lecture; certaines dépenses d'investissement se trouvent multipliées par cinq : à l'installation, c'est de cinq banques de prêt qu'il a fallu s'équiper, de même que le très préoccupant problème du vol ne se résoudra que par l'équipement d'un système antivol par site et reste jusqu'à présent, faute de locaux définitifs et de crédits d'équipement suffisants, sans solution réelle.

Les mêmes contraintes pèsent sur les acquisitions. Il s'est trouvé nécessaire d'équiper chaque bibliothèque d'un fonds de base d'ouvrages de référence, d'usuels, d'abonnements en périodiques d'information générale parfois identiques mais néanmoins en exemplaires suffisants et sur chaque site. Le problème se pose à nouveau pour les acquisitions courantes. Les quatre bibliothèques desservent des pôles d'enseignement à vocation thématique, regroupant des ensembles cohérents de filières de formation. Pourtant, à y regarder de plus près et en termes de sections documentaires, il apparaît que :

- sciences et technologie se répartissent sur deux pôles différents,
- droit, AES, sciences économiques sur trois pôles différents,
- gestion, formations du tertiaire et AES sur trois pôles différents.

Il va sans dire que cela complique d'autant la constitution de collections variées, qui ne se doublent pas trop et qui soient en mesure de satisfaire chaque public et ce au delà du premier cycle et de l'offre de manuels. Il en résulte à nouveau d'inévitables surcoûts : comment éviter, par exemple, l'achat en droit, en AES et en sciences économiques d'indispensables collections très coûteuses comme les Jurisclasseurs.

De par cette configuration, les moyens dont bénéficie la bibliothèque, tant budgétaires qu'en personnel, bien qu'appréciables, se trouvent de fait amoindris par leur morcellement et la multiplication de tâches et de postes de travail identiques. Cela explique que les besoins soient importants, disproportionnés peut-être a priori pour une bibliothèque de cette importance, notamment en personnel qualifié.

### *Les besoins des lecteurs*

La diffusion et le rapprochement des formations supérieures dans l'espace régional par la création d'une université nouvelle et multipolaire est un facteur de démocratisation de l'enseignement, les familles hésitant moins à assumer les frais d'études dans une ville moyenne proche du domicile familial. Il en résulte un profil sociologique particulier des étudiants inscrits. Pour l'année 1994-1995, ils provenaient encore essentiellement de la région (à 95 %, plus encore si l'on ne compte pas l'IUT qui semble attirer d'avantage d'étudiants de l'extérieur), en grande majorité même, du département (près de 80 %, pourtant c'est dans le Nord, à Douai, qu'a été installé le pôle juridique) et sont essentiellement issus de classes moyennes. Le trait marquant est qu'en Artois les étudiants boursiers sont relativement plus nombreux que dans les sites universitaires plus anciens. A la rentrée 1994, sur 8103 étudiants, l'Université d'Artois accueillait 44 % d'étudiants boursiers. Pour comparaison, la moyenne nationale, IUT non compris est de 14 % et les étudiants boursiers représentent globalement 19 % des effectifs globaux de l'enseignement supérieur, IUT, Classes préparatoires aux grandes écoles et Sections de techniciens supérieurs compris. L'académie de Lille est d'ailleurs, après la Corse et les Antilles, avec Limoges, l'académie où la part relative des boursiers est la plus élevée : plus du quart des étudiants.

Cette situation a une incidence directe sur les recettes de la Bibliothèque universitaire puisque les étudiants boursiers sont exempts du paiement des droits de bibliothèque. Il s'agit donc là d'un important manque à gagner dans les ressources propres de l'université, dont l'Etat tient compte dans les subventions qu'il alloue. Il reste que la BU d'Artois est privée d'une ressource qui représente habituellement 20 à 25 % des moyens de fonctionnement des BU.

Ce profil sociologique des étudiants inscrits à l'université pèse également sur les besoins du public à satisfaire inscrit en BU. La bibliothèque s'efforce en effet de fournir un nombre important d'ouvrages en plusieurs exemplaires et consacre un effort très important à l'achat de manuels. Sur un échantillon de 11 000 titres acquis depuis septembre 1993 sur le pôle d'Arras, on obtient une moyenne de 1,3 exemplaire par titre acheté. Il devient significatif de rapporter ces chiffres aux effectifs inscrits en bibliothèque. Des BU d'universités littéraires ou juridiques comme celle de Paris VIII ou Paris X achètent une moyenne de 1,4 à 1,5 exemplaire par titre pour un public inscrit dont les effectifs s'élèvent respectivement à 4426512 et 689506 lecteurs. Le pôle d'Arras comptait 2134 inscrits en 1993, 3262 en 1994. Cela atteste de l'effort que peut représenter pour

un établissement de la taille de l'Artois cette multiplication des exemplaires, d'autant que certaines collections seront parfois achetées dans les mêmes proportions mais sur plusieurs pôles. Voilà qui ne peut que ralentir l'enrichissement des collections.

### *La formation à l'information scientifique et technique*

La bibliothèque universitaire a un rôle à jouer en matière de formation à la recherche documentaire. Dans une région ouvrière comme le bassin minier qui, pendant longtemps, n'a pas intégré les études comme processus de promotion sociale, où la carence de formations supérieures n'a commencé à se combler vraiment que récemment, l'université reste en terre de mission. Cette absence de tradition universitaire se ressent dans les pratiques de travail personnel et de recherche. L'usage de l'information scientifique et technique requiert un apprentissage, sans doute ici plus qu'ailleurs.

Si, dès la création de la BU, le public était là, restait encore à le former à être un public de bibliothèque universitaire.

La BU a recours aux méthodes traditionnelles de visites guidées en début d'année, de présentation de ses services lors des journées d'accueil, du soutien des enseignants, des moniteurs-étudiants, du tutorat. Elle ne manque jamais de se faire connaître par le biais des guides de l'université et autres bulletins d'information.

Conformément à la mission prioritaire de lutte contre l'échec et d'aide à la réussite, la BU organise des séances ponctuelles de familiarisation à l'usage des outils bibliographiques, fichiers, ouvrages de référence.

Dans le même souci et en prolongement à cette première initiation, la Bibliothèque a mis en place, dès sa première année d'exercice, une formation aux méthodes de l'information scientifique intégrée à certains cursus. Cet enseignement est destiné à faciliter aux étudiants l'apprentissage d'une méthodologie et l'acquisition d'une autonomie intellectuelle décisifs dans la réussite des études. La bibliothèque et deux enseignants-documentalistes collaborent à l'élaboration des programmes, l'organisation de travaux dirigés en bibliothèque, aux acquisitions documentaires. Inaugurée en 1992-1993 dans le cadre de la licence d'histoire, la formule s'est organisée pour couvrir, à la rentrée 1995-1996, l'ensemble du premier et du deuxième cycle en histoire, alors qu'une formation semblable commence à se mettre en place en lettres modernes et que la demande existe en sciences économiques, en langues et en droit.

Sans doute est-ce encore insuffisant et faudrait-il associer les enseignants à de telles pratiques, et ce dès le premier cycle ; des enseignants qui d'ailleurs ne sont pas toujours eux-mêmes très familiarisés à certaines pratiques de recherche. Mais là aussi la bibliothèque a un rôle à jouer : par l'offre susciter la demande. Il revient aux responsables de la documentation de constater, comprendre, expliciter les besoins propres aux activités de recherche, de production et de transmission de la connaissance au sein de l'université, qui peuvent être très différents selon les disciplines ; puis de prospecter de connaître, de proposer les services et ressources accessibles par tous les moyens offerts par les techniques de transmission de l'information. La tâche est ici d'autant plus complexe que l'université est pluridisciplinaire, c'est aussi pour cela que la BU a besoin de conservateurs.

C'est très certainement en privilégiant le développement des réseaux que la Bibliothèque de l'Université d'Artois conciliera cette structure multipolaire, ses objectifs documentaires et la commune mission de développement local.

### **Tisser des réseaux : une solution à promouvoir**

Le fonctionnement en réseau s'impose comme mode de structuration interne du futur service commun de la documentation de l'Université d'Artois, mais il peut aussi s'envisager comme une perspective de coopération locale et nationale, outil et vecteur d'une meilleure efficacité des ressources et des services documentaires.

#### *Au sein de l'université : le SCD et le réseau de l'Université d'Artois*

La liaison en réseau des quatre pôles de la Bibliothèque de l'Université d'Artois autour du site central d'Arras est le second axe indispensable de la mise en place du SCD de l'université. Elle s'intègre au projet d'informatisation de la bibliothèque qui prend en compte le contexte multipolaire en prévoyant la réalisation d'un réseau privé d'intégration de service.

La liaison informatique et télématique constitue en effet la solution à l'éclatement de la structure documentaire. Du point de vue de l'utilisateur et de l'accès à l'information et aux documents, elle rendra accessible en tout point de l'université l'ensemble des collections de la bibliothèque réparties en quatre sites par

l'établissement d'un catalogue collectif de l'Université d'Artois. C'est aussi un impératif du bon fonctionnement des services de gestion et de traitement documentaire. Vecteur de communication entre les sites, le réseau permettra :

- une gestion centralisée, il sera alors l'outil de rationalisation de la chaîne documentaire (saisie unique, suppression de la duplication des tâches, traitement partagé des acquisitions) et le garant de l'harmonisation des fonctionnements (gestion commune des autorités, mises à jour, gestion des commandes),
- une gestion décentralisée, pour la gestion locale de certaines fonctions comme le prêt.

L'informatisation de la bibliothèque s'inscrit d'autre part dans le schéma directeur informatique de l'université, afin de permettre l'échange d'informations et de procédures communes en matière d'inscriptions et de gestion comptable.

### *Les réseaux documentaires nationaux*

D'un autre côté la bibliothèque poursuit son intégration aux réseaux nationaux. L'adhésion au PEB a été obtenue pour les pôles d'Arras et de Lens, les transactions s'effectuant encore manuellement à ce jour. La bibliothèque participe également au Catalogue collectif national des publications en série, dans lequel elle a notamment versé l'intéressant fonds de périodiques cédé à la bibliothèque de l'UFR de sciences de Lens par la société Elf Atochem de Mazingarbe, et au Catalogue national des thèses.

La BU a en outre postulé une participation au Pancatalogue. La faible taille de ses collections lui a valu l'autorisation dérogatoire de puiser des notices de catalogue dans le CD ROM du catalogue de la Bibliothèque nationale, sans contribution réciproque à la base commune. Le vecteur informatique permettra la dérivation de notices au format MARC à verser dans la future base de la BU, évitant la succession des tâches intermédiaires de saisie requises par la persistance des fichiers manuels.

A mi-chemin entre le fonctionnement interne et le cadre universitaire national, l'environnement local présente des structures et des ressources documentaires disposées à constituer la trame d'un fonctionnement concerté.

### *Ressources et coopération locales*

En 1992, lorsqu'ont été créées, dans le Nord-Pas-de-Calais, les deux nouvelles Bibliothèques universitaires du Littoral et de l'Artois, les régions Nord, Ouest et DOM TOM réunies ne représentaient encore, au plan de la documentation universitaire nationale, que 11,5 % des fonds d'ouvrages et 14 % des titres de périodiques, l'essentiel de ces collections étant concentrées, dans le cas de la région Nord, dans la métropole lilloise.

Il appartenait donc aux nouvelles bibliothèques universitaires de l'Artois et du Littoral d'intensifier le maillage de la documentation universitaire régionale. Les collectivités locales choisies pour l'implantation de l'université n'en étaient pas moins riches d'un patrimoine documentaire dont l'association avec les collections de la BU ne pourra que valoriser l'un et l'autre. Une telle démarche de complémentarité et de mise en commun s'accorderait avec l'objectif de développement local défendu par l'université. Du reste, la complémentarité existe déjà de fait, que les étudiants ont su d'emblée exploiter, comme en atteste l'exemple du pôle d'Arras.

Préfecture du Pas-de-Calais, le cinquième département de France par sa population, ancien grand marché rural, aujourd'hui ville à fonction tertiaire prioritaire, Arras s'enrichit d'un patrimoine culturel important : la Bibliothèque du Palais Saint-Vaast et le centre départemental des archives abritent des collections riches et anciennes. Les nombreuses administrations et établissements d'enseignement trouvent une information plus immédiate au centre de documentation du Conseil général, au Centre départemental de documentation pédagogique, à la Médiathèque municipale. Cette concentration a d'ailleurs contribué à l'implantation du siège de l'Université d'Artois à Arras.

L'histoire et l'évolution récente de ces structures documentaires ont contribué à la cohérence de cet ensemble aux vocations complémentaires que l'arrivée de l'université peut contribuer à valoriser et qui, inversement complète de façon déterminante l'offre de la BU.

Jusqu'en 1988, la Bibliothèque municipale du Palais Saint-Vaast a développé un fonds d'étude en histoire et littérature qui représentait alors les quatre cinquièmes de ses collections. Au moment de l'implantation à Arras de la première antenne lilloise en lettres modernes, cette bibliothèque avait par tradition une vocation à servir un public étudiant et enseignant. Durant l'année universitaire 1988-1989, c'est donc la bibliothèque municipale qui, pour pallier à

l'absence de bibliothèque universitaire, a été chargée de constituer un fonds d'ouvrages de référence destiné aux étudiants, sur un budget de 10 000 F. alloué par le District urbain d'Arras. Ce fonds spécifique a été affecté à la consultation sur place dans la salle de lecture d'une quarantaine de places de la bibliothèque. A l'ouverture en 1989 d'une bibliothèque sur le site universitaire, ce fonds a été transféré à la BU.

Depuis que fonctionne la Bibliothèque de l'Université d'Artois, une forme de complémentarité tacite est entretenue : la bibliothèque municipale signale ses collections en littérature à la BU par la publication de listing, la BU s'abstient quant-à elle de développer un axe loisirs dans ses collections. Car depuis 1988, la bibliothèque municipale, devenue médiathèque, a tourné la page sur sa vocation d'érudition pour s'engager résolument dans une politique de lecture publique qui dessert l'ensemble de l'agglomération arrageoise.

Le Centre départemental des archives entretient de son côté, en plus de son rôle de dépositaire des archives locales, une tradition bibliographique et bibliophile ancienne qui l'a conduit, grâce au soin de conservateurs éclairés et au concours de donations considérables, à rassembler un fonds qui déborde les frontières de l'histoire locale et s'enorgueillit aujourd'hui de quelque 60 000 volumes et 5000 titres de périodiques dont 600 titres vivants. La vocation perpétuée de se porter acquéreur de tout ce qui concerne la région, le concours de sociétés savantes locales comme la Commission départementale d'histoire et d'archéologie et l'Académie d'Arras, l'entretien de relations d'échanges avec l'étranger contribuent à la vitalité de ce fonds.

Il en résultait une vocation évidente à être un terrain d'investigation privilégié pour les étudiants et chercheurs d'une université qui veut faire de l'histoire locale son pôle d'excellence. Dès la création de l'université, le Centre des archives a donc joué un rôle d'accueil et de mise à disposition de sa documentation qui a nourri l'élaboration de 50 mémoires de maîtrise en 1992, 150 en 1993, 204 en 1994, auxquels s'ajoutent les travaux de recherche de licence et de thèse. A tel point d'ailleurs que l'établissement a dû s'adapter à la fréquentation massive des étudiants en déménageant cette bibliothèque, auparavant peu consultée, donc répartie sur sept niveaux et peu commode de magasinage, pour la stocker au niveau de la salle de lecture. Le Centre des archives se prête également à l'organisation de visites pédagogiques, de séminaires de méthodologie ou d'ateliers de recherche sur des typologies documentaires précises.

A l'arrivée de l'université, le Centre des archives, dont les achats de livres neufs étaient jusqu'alors restreints, s'est également engagé, en concertation avec la BU, dans une politique d'acquisitions plus systématiques et tournées vers les besoins des étudiants, notamment en ce qui concerne les périodiques. A l'inverse, la BU a pu se dispenser de l'acquisition de livres anciens présents aux archives. La coopération s'illustre toujours par l'échange de listes bibliographiques et des dons réguliers d'ouvrages et de collections détenus en double aux archives.

Au delà du plan purement local, d'autres perspectives de coopération sont à l'étude, à l'échelle régionale cette fois.

La métropole lilloise doit en effet promouvoir son nouveau statut de pôle universitaire européen. Issu du schéma Université 2000, ce nouveau concept répond à l'ambition de hisser les importants pôles universitaires français au rang de grandes villes universitaires européennes, sur le plan quantitatif et qualitatif. Onze villes ont été désignées pour endosser ce statut : Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Rennes. Ces universités ont donc à charge de développer leurs relations de coopération tant avec les collectivités territoriales qu'avec l'industrie, les établissements de recherche scientifique et les autres centres universitaires voisins. Les universités de la région sont donc notamment appelées à oeuvrer en commun pour la mise en place de réseaux documentaires.

La région poursuit aussi un effort de structuration du potentiel régional de recherche et de technologie, soutenu dans le cadre du projet Etat-Région, qui doit contribuer à poursuivre sa reconversion économique. Ce projet joue à la fois sur des axes scientifiques forts et reconnus \_ Biologie-santé, Ingénierie Electrique, Environnement, Transports, Agro-alimentaire... \_ et sur une grande diversité disciplinaire de la recherche régionale. Servi par une armature urbaine originale \_ multipolaire elle aussi \_ associant une métropole forte à un réseau équilibré de villes moyennes, il doit s'appuyer sur un renforcement des liens avec le tissu industriel régional et du réseau régional universitaire et de recherche.

C'est à ces fins que la Bibliothèque de l'Université d'Artois participe aux travaux du groupe "documentation, culture scientifique et information technique" dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un réseau régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il devra constituer un instrument supplémentaire de développement économique et social de l'ensemble du territoire régional.

## CONCLUSION

Il ne fait pas de doute que la Bibliothèque de l'Université d'Artois est en passe de franchir un seuil dans son développement : le choix imminent d'un système informatique et la livraison prochaine des nouvelles constructions achèveront le premier cycle de la création ex nihilo et de la structuration de cette bibliothèque. Gageons que dans deux ans, au terme de cinq années d'existence, la Bibliothèque de l'Université d'Artois, comme les six autres bibliothèques d'universités nouvelles, aura acquis l'assise, l'envergure et les attributs suffisants pour être en mesure de trouver un second souffle pour de nouvelles perspectives de développement et de spécialisation.

En 1989, à la veille du schéma de programmation et de développement de l'enseignement supérieur, le rapport Miquel proposait une hiérarchisation des missions des bibliothèques universitaires qui dégagait des priorités d'action en faveur des BU :

"Sans doute serait-il déraisonnable, quant-aux moyens et dans le principe, de rêver d'autant de bibliothèques universitaires complètes, en tous domaines, qu'il y a d'universités. Mais à tout le moins \_ sans préjuger de tel ou tel cas particulier qui peut se poser et en réservant le cas des bibliothèques à vocation interuniversitaire \_ pourrait-on énoncer, comme principe de base, que chaque bibliothèque universitaire devrait être :

"une bibliothèque de premier et deuxième cycles, pour les disciplines fondamentales, elle-même en contact permanent, pour l'approvisionnement et la gestion, avec les bibliothèques d'instituts spécialisés et d'UFR (bibliothèques associées au sens du décret de 1985);

"sous certaines conditions à définir par les universités elles-mêmes, une bibliothèque de troisième cycle et de recherche;

"éventuellement, un pôle au niveau national, pour tel ou tel secteur spécialisé de documentation, à l'exemple des CADIST<sup>8</sup>;

"un élément du système global d'information bibliographique (bibliothèque universitaire, Bibliothèque nationale, bibliothèques municipales, CNRS, etc.), source de l'information spécialisée en cas de pôle."

Les réalisations de l'Artois s'inscrivent tout à fait dans ces propositions d'orientations.

---

<sup>8</sup>Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

## BIBLIOGRAPHIE

1. *Annuaire des bibliothèques universitaires. 1992 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires.* Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Insertion professionnelle. Paris : La documentation française, 1994.
2. *Annuaire des bibliothèques universitaires 1993 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires.* Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Insertion professionnelle. Paris : La documentation française, 1995.
3. *Atlas de la France universitaire.* sous la direction de Armand Frémont, Robert hérin et Jacques Joly. Paris : La Documentation française, 1992.
4. *BU d'hier et de demain : entretien avec André Miquel.* Bulletin des bibliothèques de France, t.33, n°5, 1988, pp. 356-362.
5. CARBONE, Pierre. *Les Bibliothèques universitaires : dix ans après le rapport Vandevoorde.* Bulletin des bibliothèques de France, t.37, n°4, 1992, pp. 46-58.
6. CASSEYRE, Jean-Pierre, GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires.* Paris : PUF, (Que sais-je, n°2714).
7. CATTANT, Esther. *Vers une bibliothèque publique et universitaire : l'exemple de Valence.* Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1995.
8. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.* Sous la direction de Marie-Françoise BISBROUCK et Daniel. RENOULT ; préf. d'André Miquel. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1993.
9. DELBERGHE, Michel. *A Arras, Lens ou Béthune, les espoirs en suspens d'étudiants pour la plupart boursiers.* Le Monde, 16 mai 1995.

10. *Délocalisation des Universités dans les villes moyennes : quelles bibliothèques?*. Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français, n°151, 2e trim.1991, pp. 65-90.
11. *Du bon usage des B.U.*. Bulletin des bibliothèques de France, t.37, n°5, 1992, pp. 72-75.
12. DUVERNOIS, Pierre, JOSEPH, Bernadette, MOTAIS DE NARBONNE, Anne-Marie, et al. *Plans d'acquisition : le conspectus à l'épreuve dans les Bibliothèques universitaires*. Bulletin des bibliothèques de France, t.33, n°5, 1988, pp. 372-379.
13. FRAISSE, Emmanuel, RENOULT, Daniel. *Les enseignants du supérieur et leurs Bibliothèques universitaires : à propos d'un sondage récent*. Bulletin des bibliothèques de France, t.39, n°4, 1994, pp. 18-25.
14. FRANCE. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE. Direction de la programmation et du développement universitaire. Mission de la carte universitaire. *Université 2000*.
15. FRANCE. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Direction de la programmation et du développement universitaire. *Bibliothèques universitaires, principes et méthodes de programmation : version 1*. Paris : DPDU, 1991.
16. HERZBERG, Nathaniel. *Universités nouvelles : 5 ans pour faire leurs preuves*. Libération, 19-20 février 1994.
17. Institut national de la statistique et des études économiques (France). Direction régionale (Lille). *Atlas Nord-Pas-de-Calais*. 1995.
18. KLEE, Louis. *Du cuit au cru*. Bulletin des bibliothèques de France, t.37, n°2, pp. 41-43.
19. LAVERGNE, Pierre de. *Gestion par objectifs et Bibliothèques universitaires*. Bulletin des bibliothèques de France. t.32, n°1, 1987, pp. 6-9.
20. *Les bibliothèques dans l'université*. Sous la direction de Daniel Renoult. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1994.

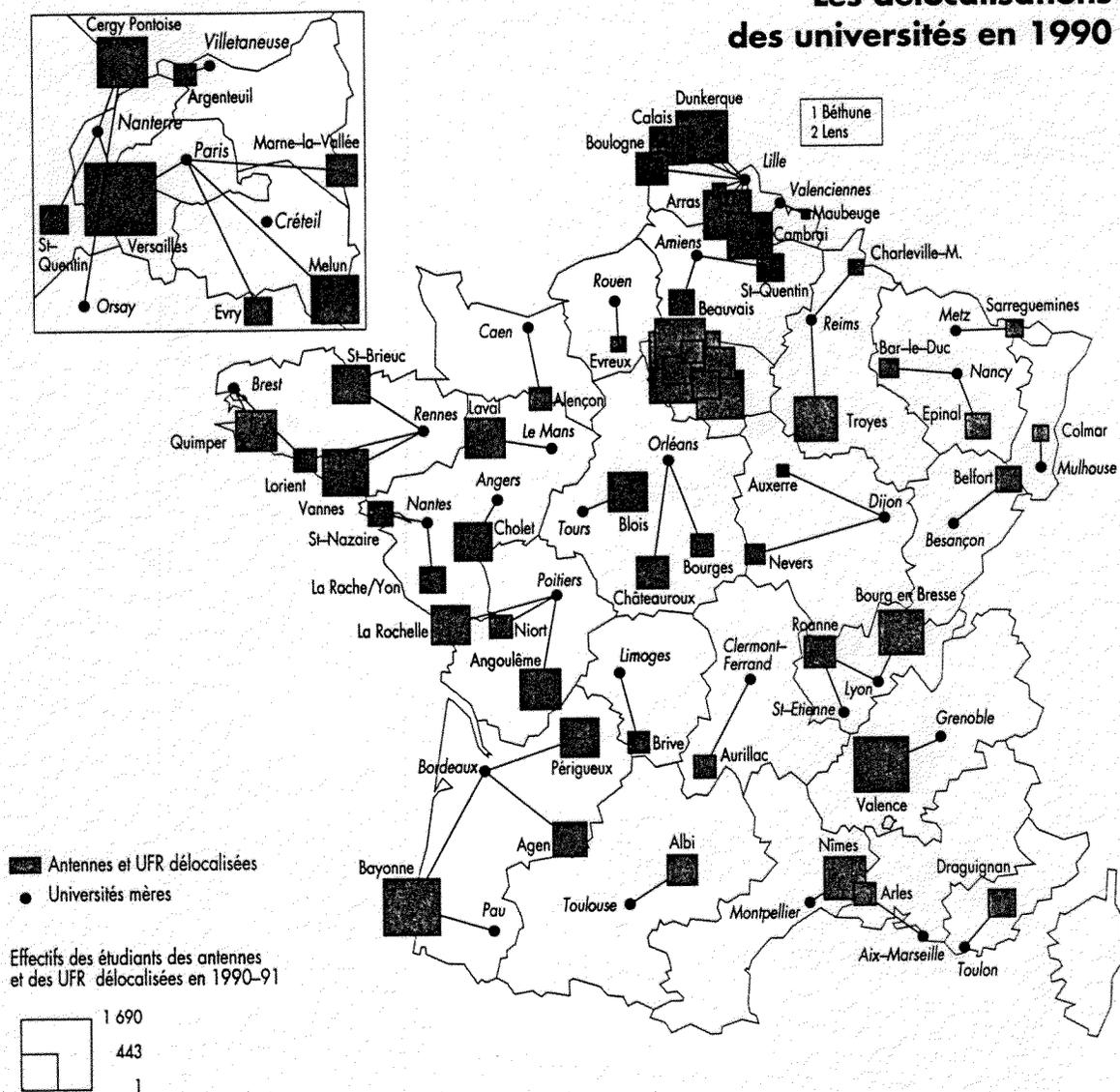
21. MERLAND, Laurence. *Université 2000 : deux ans après*. La Lettre de l'étudiant, 1992, n°169.
22. MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires ; rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris : La Documentation française, 1989.
23. PELLE, Françoise. *Le schéma directeur informatique des réseaux de Bibliothèques universitaires*. Bulletin des bibliothèques de France. t.39, n°1, 1994, pp. 24-27.
24. PEYLET, Roland. *L'Etat, les Universités et les Collectivités territoriales*. Bulletin des bibliothèques de France. t.37, n°5, 1992, pp. 8-11.
25. PIERDET, Christian. *Bibliothèque universitaire et coopération régionale*. Bulletin des bibliothèques de France. t.35, n°2, 1990, pp. 96-98.
26. RENOULT, Daniel. *La rénovation des bibliothèques universitaires. Trois ans après le rapport Miquel*. Le Débat, n°70, mai-août 1992, PP. 129-142.
27. RENOULT, Daniel. *Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'Université : la politique de contractualisation*. Bulletin des bibliothèques de France. t.35, n°2, 1990, pp. 90-96.
28. *Universités nouvelles : un rapport convenu*. La Lettre de l'étudiant, avril 1994, n°25.

## ANNEXES

- *Le mouvement des délocalisations universitaires*
- *Univerfité 2000*
- *La carte de l'enseignement supérieur de la Région Nord-Pas-de-Calais après Université 2000*
- *Les enseignements à l'Université d'Artois*
- *Les effectifs étudiants à l'Université d'Artois*
- *Le profil sociologique des étudiants inscrits à l'Université d'Artois*
- *Les acquisitions à la Bibliothèque de l'Université d'Artois*
- *Le poids des dépenses documentaires dans le budget total de la bibliothèque*
- *L'état des collections à la Bibliothèque de l'Université d'Artois*
- *Les services de la Bibliothèque de l'Université d'Artois*
- *Le personnel de la Bibliothèque de l'Université d'Artois*

## Le mouvement des délocalisations universitaires

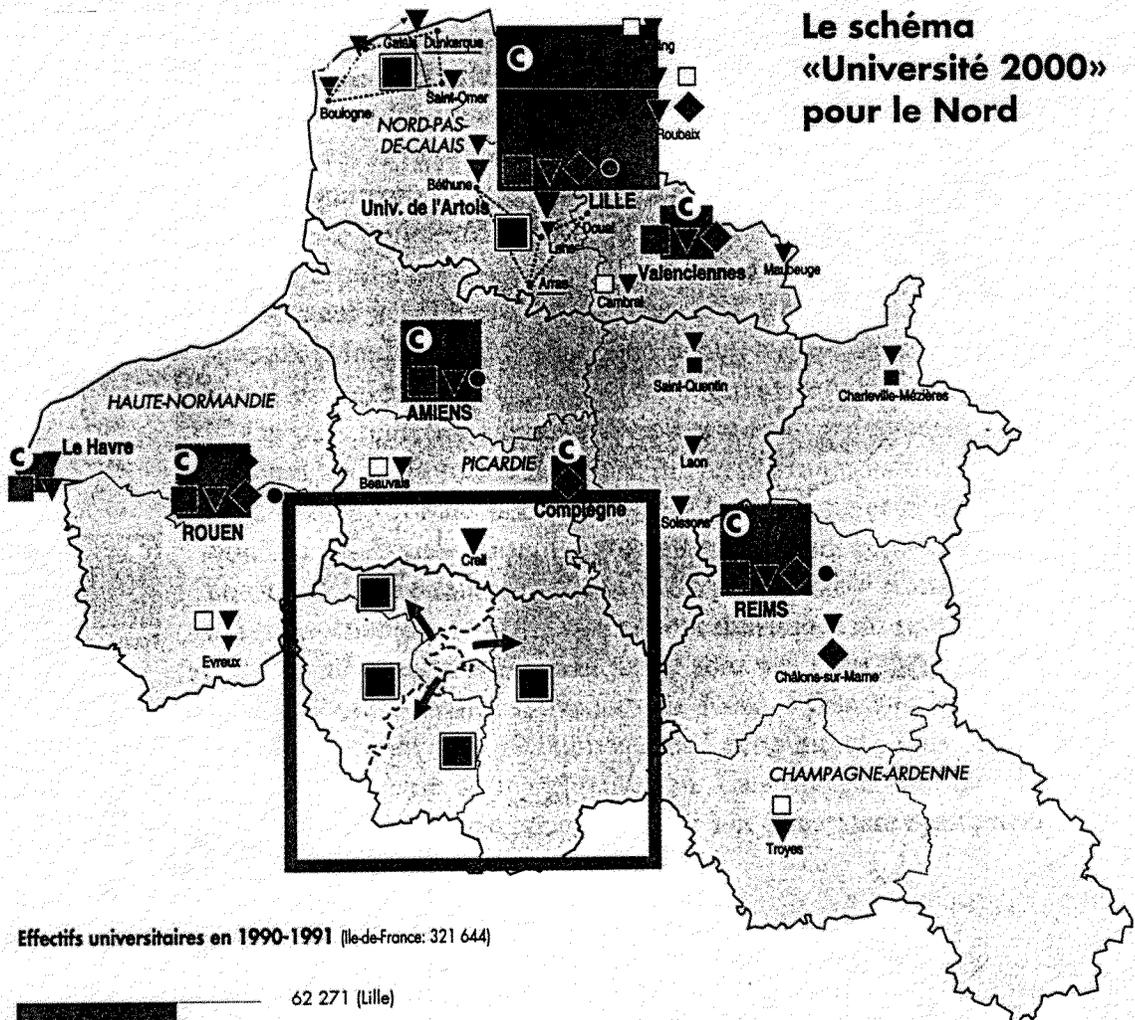
### Les délocalisations des universités en 1990



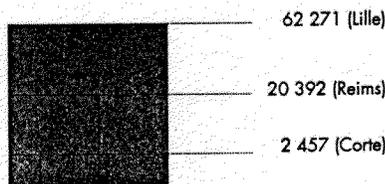
© GIP RECLUS 1992

Tiré de : *Atlas de la France universitaire*. sous la direction de Armand Frémont, Robert Héryn et Jacques Joly. Paris : La Documentation française, 1992.

Le schéma  
«Université 2000»  
pour le Nord



Effectifs universitaires en 1990-1991 (Ile-de-France: 321 644)



Equipements potentiels ou en réalisation (C.I.A.T. des 3-10, 28-11-1991 et du 29-01-1992)

- ★ ☆ Pôle européen créé, en cours de création ou en projet
- Nouvelle université
- Renforcement et extension de l'université
- Pôle de développement universitaire
- Antenne universitaire: création ou extension de locaux
- ▼ Nouvel IUT de plein exercice
- ▼ Nouveau(x) département(s) d'IUT (dans un site existant ou dans un nouveau site)
- ◆ Nouvelle école d'ingénieurs (centres E.N.S.A.M ou écoles et filières d'ingénieurs d'université)
- Nouvel institut d'études politiques
- Autre formation nouvelle ou délocalisée
- ∨ Réseau d'universités nouvelles
- ∨ Réseau d'universités à promouvoir
- C Extension et aménagement des sites universitaires

Implantations universitaires existantes en 1992

- Universités (et leur nombre, s'il y en a plus d'une)
- Antenne universitaire et formations délocalisées
- ◆ Ecoles d'ingénieurs MEN (et leur nombre, s'il y en a plus d'une)
- ▼ IUT de plein exercice (et leur nombre, s'il y en a plus d'un)
- ▼ Département(s) d'IUT
- Institut universitaire de formation des maîtres
- REIMS Siège d'Académie

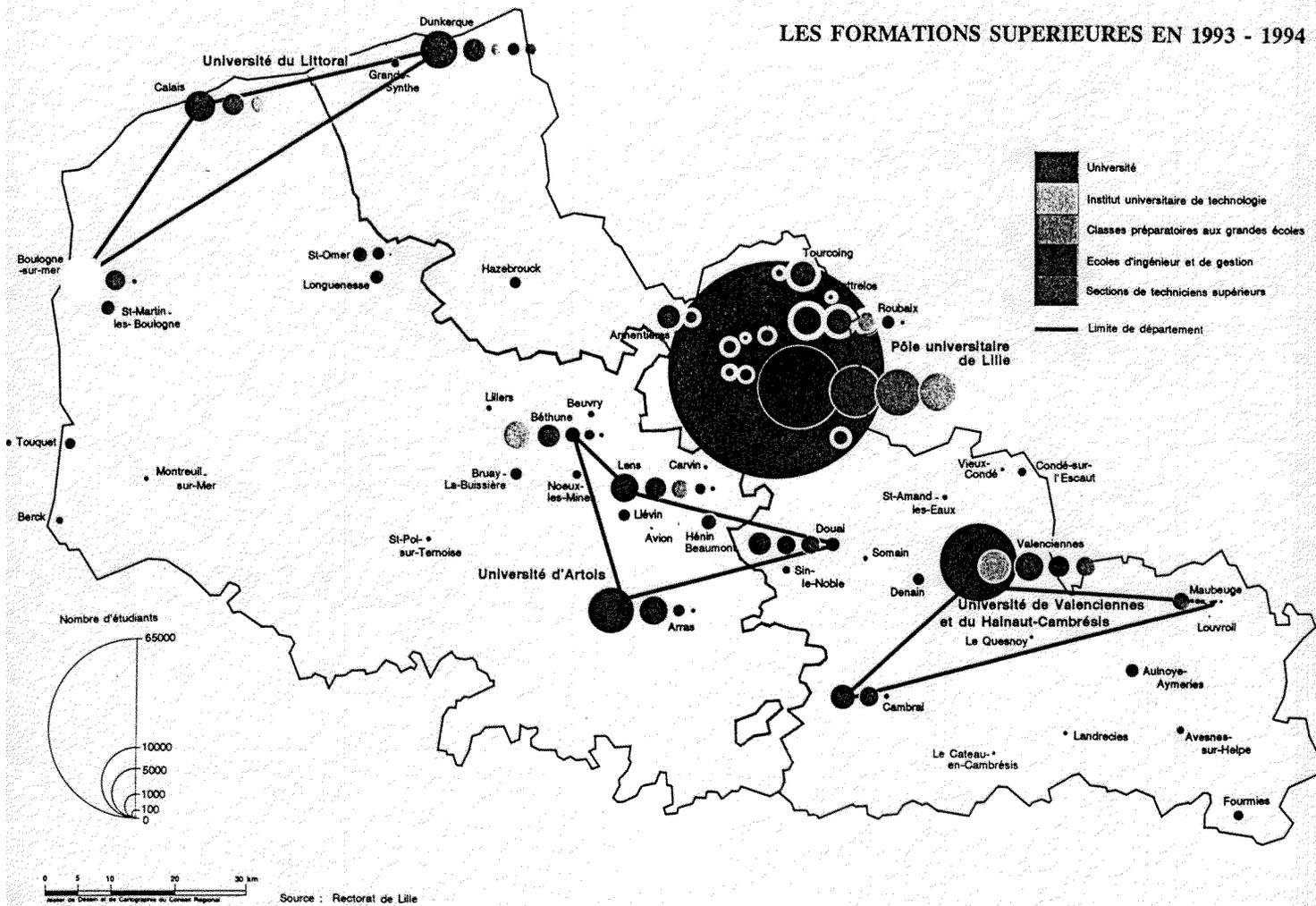
Extrait de la carte générale hors texte

© GIP RECLUS MEN-DPDU 1992

Tiré de : *Atlas de la France universitaire*. sous la direction de Armand Frémont, Robert Hérin et Jacques Joly. Paris : La Documentation française, 1992.

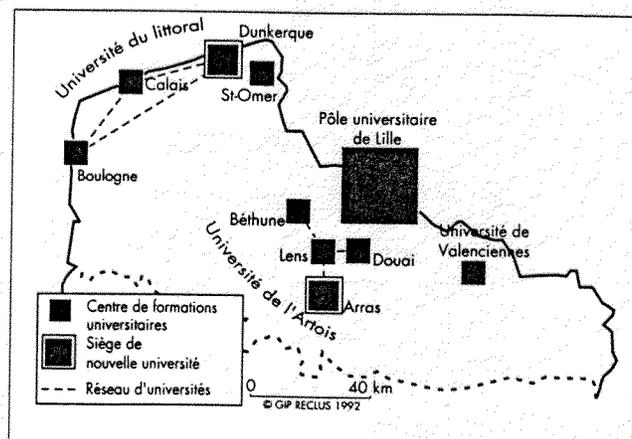
# La carte de l'enseignement supérieur de la Région Nord-Pas-de-Calais après Université 2000

LES FORMATIONS SUPERIEURES EN 1993 - 1994



© INSEE / Région Nord - Pas-de-Calais / Chambres Régionales Consultatives - 1995

## Les nouvelles universités: Artois et Littoral



Tiré de : Institut national de la statistique et des études économiques (France). Direction régionale (Lille). *Atlas Nord-Pas-de-Calais*. 1995.

## Les enseignements à l'Université d'Artois

### *Les diplômes nationaux sur le pôle d'Artois : Sciences Humaines, Lettres et Langues*

#### 1er cycle

- D.E.U.G. Administration Economique et Sociale
- D.E.U.G. Lettres et Langues, mention Langues et Civilisations Etrangères : Allemand, Anglais, Espagnol
- D.E.U.G. Lettres et Langues, mention Lettres Modernes
- D.E.U.G. Sciences Humaines et Sociales, mention Géographie
- D.E.U.G. Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire

#### 2ème cycle

- Licence d'Administration Economique et Sociale, mention Développement Social Local, option Conception et animation de projets
- Licence de Géographie
- Licences d'Histoire, dont Mention Documentation
- Licences de Langue, Littérature & Civilisation Etrangères, dont mention Français Langue Etrangère : Allemand, Anglais, Espagnol
- Licences de Lettres Modernes, dont mention Français Langue Etrangère, dont mention Documentation
- Licence pluri-disciplinaire de Lettres, Arts et Sciences Humaines
- Maîtrises de Langue, Littérature et Civilisation Etrangères : Allemand, Anglais, Espagnol
- Maîtrise de Géographie
- Maîtrise d'Histoire
- Maîtrise de Lettres Modernes
- Préparation au C.A.P.E.S. d'Anglais
- Préparation au C.A.P.E.S. d'Histoire-Géographie
- Préparation au C.A.P.E.S. de Lettres Modernes
- Préparation à l'Agrégation de Géographie
- Préparation à l'Agrégation d'Histoire

#### 3ème cycle

- D.E.A. Analyses Littéraires et Histoire de la Langue Française
- D.E.A. Histoire et Civilisations
- D.E.A. Langues, Littératures et Civilisations des Pays de Langues Germaniques et Slaves
- D.E.A. Réaménagement des Sociétés : entre traditions culturelles et nouvelles technologies
- D.E.A. Sciences des Religions et Analyse des phénomènes interculturels
- D.E.A. Théories et Analyses Linguistiques
- Doctorat en Histoire, Géographie, Lettres, Langues et Civilisations Etrangères : Anglais, Allemand, Espagnol

### L'Institut Universitaire Professionnalisé

#### 1er cycle

- D.E.U.P. Patrimoine et Tourisme

*Les diplômes nationaux sur le pôle de Béthune :*  
*Sciences Economiques & Gestion, Sciences Appliquées, Ingénierie et Technologie*

**▣ Ecole Universitaire de Sciences Economiques et de Gestion (EUSEG)**

1er cycle

- D.E.U.G. Economie et Gestion

2ème cycle

- Licence Sciences Economiques
- Maîtrise Sciences Economiques, mention Economie Internationale

3ème cycle

- D.E.S.S. Gestion des Entreprises d'Insertion

**▣ Faculté des Sciences Appliquées (F.S.A.)**

- D.E.U.G. Technologie Industrielle, mention Génie des Systèmes

2ème cycle

- Licence Ingénierie Electrique
- Maîtrise Electronique, Electrotechnique, Automatique, mention Electrotechnique, Electronique de puissance
- Maîtrise Génie Civil, option Habitat et Equipement
- Préparation au C.A.P.E.T. Génie Civil, option Structures et Ouvrages
- Préparation au C.A.P.L.P.2 Génie Civil, option Construction, Réalisation, Ouvrages
- Préparation au C.A.P.L.P.2 Génie Civil, option Construction, Economie

3ème cycle

- D.E.A. Génie Civil
- D.E.S.S. Electro-Energétique Industrielle
- D.E.S.S. Ingénierie Laser, option Applications des Lasers de moyenne puissance aux mesures physiques et physico-chimiques
- D.E.S.S. Réhabilitation Urbaine
- D.E.S.S. Organisation et Génie de la Production
- Doctorat

**▣ Les Instituts Universitaires Professionnalisés**

1er cycle

- D.E.U.P. Génie Civil et Infrastructures
- D.E.U.P. Génie des Systèmes Industriels

2ème cycle

- Licence Génie Civil
- Licence Génie Civil et Infrastructures
- Licence Génie des Systèmes Industriels
- Maîtrise Génie Civil et Infrastructures
- Maîtrise Génie des Systèmes Industriels
- Titre d'Ingénieur-maître en Génie Civil, option Bâtiment et Infrastructures
- Titre d'Ingénieur-maître en Génie des Systèmes Industriels, option Production Industrielle

**▣ Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)**

- D.U.T. Chimie
- D.U.T. Génie Civil
- D.U.T. Génie Electrique et Informatique Industrielle
- D.U.T. Génie Mécanique et Productique
- D.U.T. Génie des Télécommunications et Réseaux
- D.U.T. Organisation et Gestion de la Production

## *Les diplômes nationaux sur le pôle de Douai - Sciences Juridiques*

- 1er cycle
- D.E.U.G. d'Etudes Juridiques
- 2ème cycle
- Licence en Droit

## *Les diplômes nationaux sur le pôle de Lens - Sciences et Technologie*

### **Faculté des Sciences**

- 1er cycle
- D.E.U.G. Sciences, mention Mathématiques, Informatique et Applications aux Sciences
- D.E.U.G. Sciences, mention Sciences de la Matière
- D.E.U.G. Sciences, mention Sciences de la Vie
- D.E.U.G. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (Les enseignements ont lieu à Liévin)
- 2ème cycle
- Licence Biologie, mention Biologie Générale Sciences de la Terre
- Licence Chimie
- Licence Mathématiques
- Licences ès Sciences Physiques : option Enseignement, option Recherche
- Maîtrise Physique, option Matériaux
- Préparation C.A.P.E.S. Physique-Chimie
- 3ème cycle
- D.E.S.S. des Technologies Alimentaires Avancées (Les enseignements de ce D.E.S.S. ont lieu sur le site arrageois)
- Doctorats en Chimie et Physique, Mathématiques, Informatique

### **Institut Universitaire de Technologie**

- D.U.T. Informatique
- D.U.T. Gestion des Entreprises et Administrations
- D.U.T. Techniques de Commercialisation

## *Les diplômes universitaires de l'Université d'Artois*

Les diplômes d'Université sont organisés par les U. F. R. ou les Départements, généralement dans des cadres très spécifiques, et soumis à l'approbation du Conseil d'Université :

### sur le pôle d'Arras

- D.U.E.A. : Diplôme Universitaire d'Etudes Asiatiques, option Chine
- D.U.T.A. : Diplôme Universitaire de Technicien de l'Archéologie

### sur le pôle de Béthune

- Diplôme Universitaire de Formation à l'Exportation (D.U.F.E.X.)
- Diplôme Universitaire des Sciences du Tourisme Hôtelier d'Agence et d'Affaires (D.U.S.T.H.A.A.F.)
- Diplôme Universitaire à l'Administration des Petites et Moyennes Entreprises (D.U.A.P.M.E.)
- D.U.E.T.E. : Diplôme Universitaire d'Etudes Techniques Européennes
- D.U.I.P.S. : Diplôme Universitaire en Informatique des Petits Systèmes
- Certificat de Capacité en Eclairage
- Certificat d'Electricité Appliquée en Génie Climatique

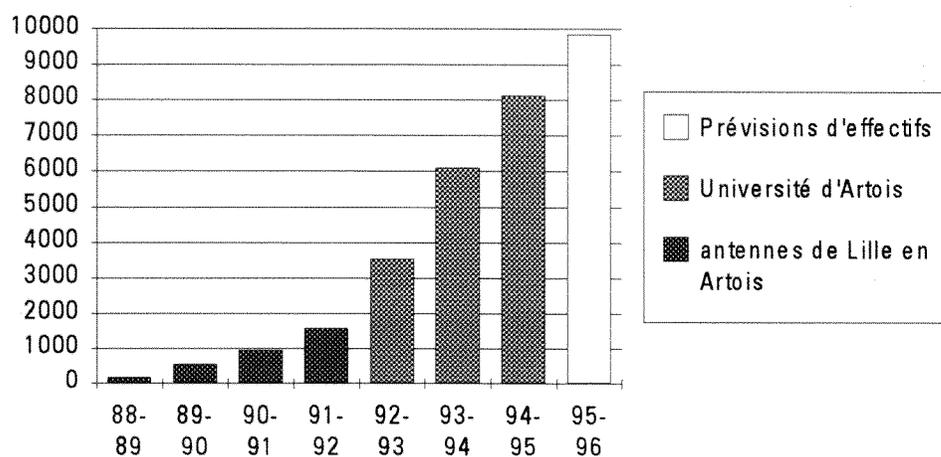
### sur le pôle de Lens

- D.T.U.C. : Diplôme Technologique Universitaire Comptable

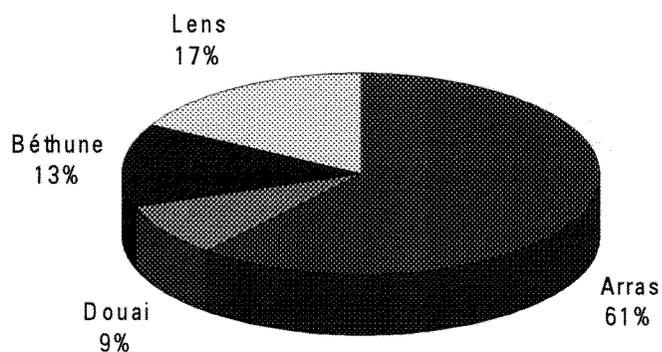
Par ailleurs, l'Université d'Artois assure la préparation de nombreux diplômes en Formation Continue, notamment le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - D.A.E.U. - (Cf. chapitre Formation Continue)

## Les effectifs étudiants à l'Université d'Artois

### Evolution des effectifs étudiants

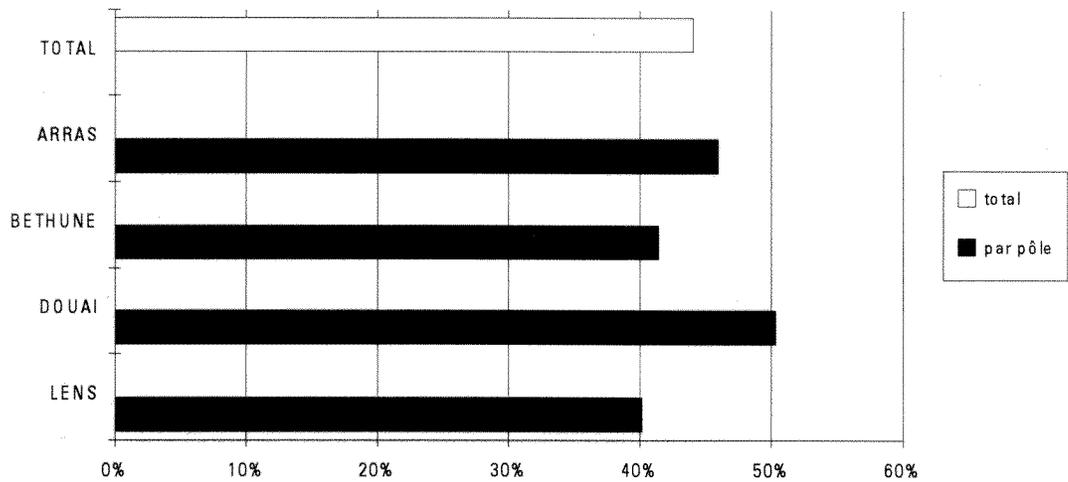


### Répartition des effectifs étudiants par pôles en 1994

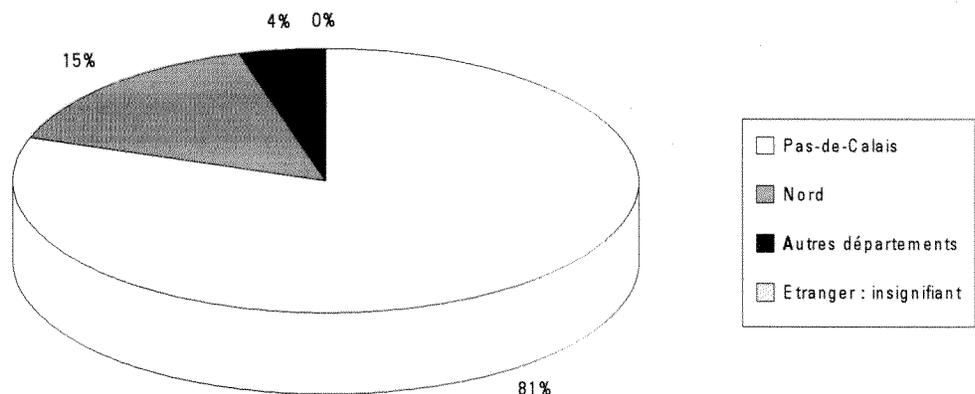


## Le profil sociologique des étudiants inscrits à l'Université d'Artois

Statistiques des boursiers inscrits à l'Université d'Artois à la rentrée 1994

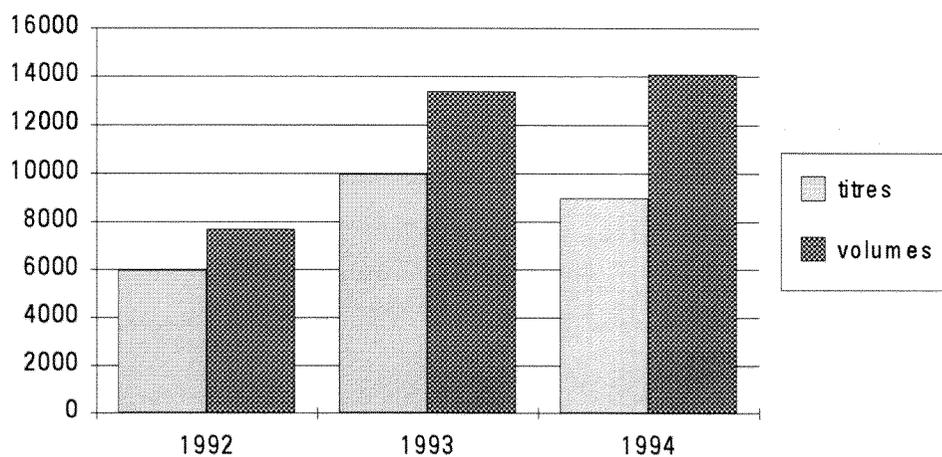


Origine géographique des étudiants inscrits à l'Université d'Artois à la rentrée 1994

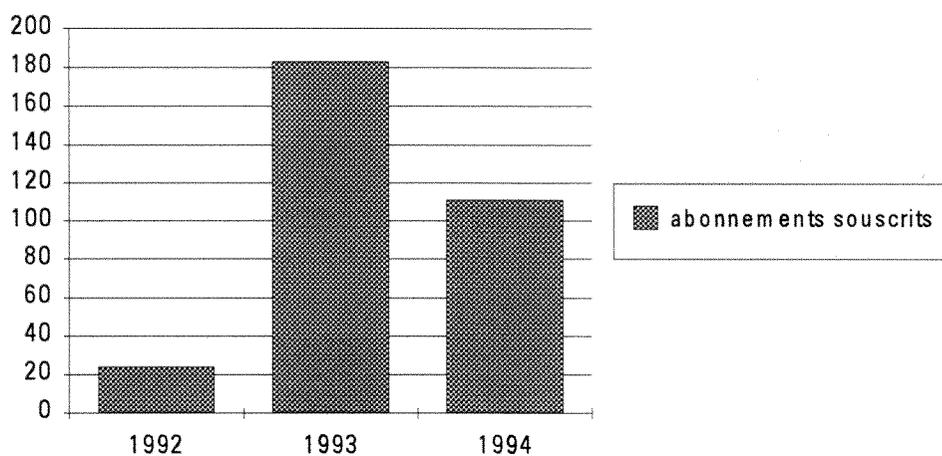


## *Les acquisitions à la Bibliothèque de l'Université d'Artois*

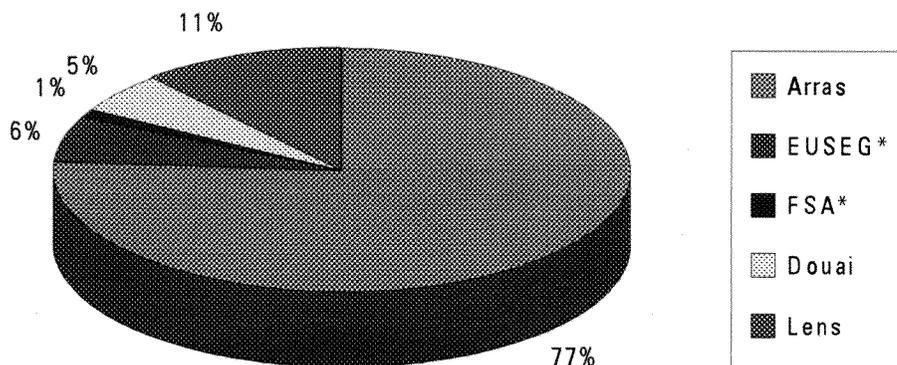
### Les ouvrages



### Les périodiques

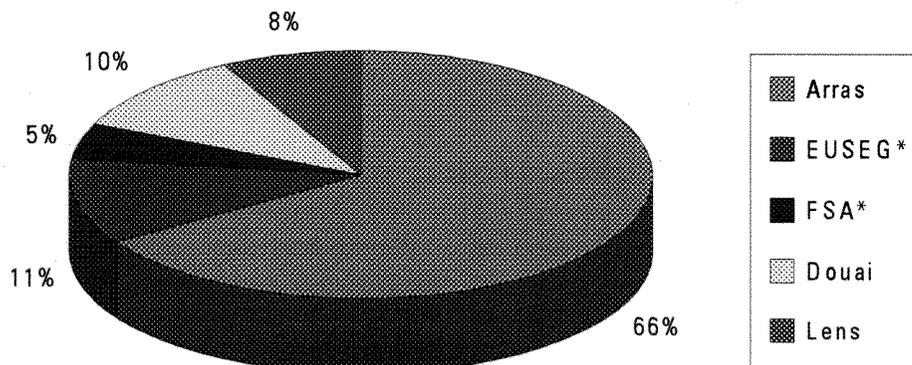


### Répartition par pôles des acquisitions d'ouvrages en 1994



\*

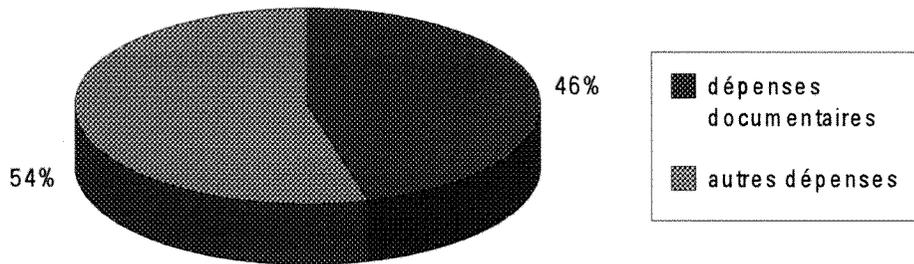
### Répartition par pôles des acquisitions de périodiques en 1994



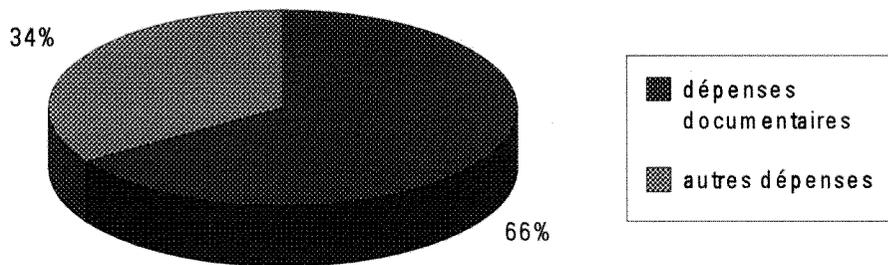
\* EUSEG = Ecole universitaire de Sciences économiques et de Gestion, à Béthune  
FSA = Faculté des Sciences appliquées, à Béthune

*Le poids des dépenses documentaires dans le budget total de la bibliothèque*

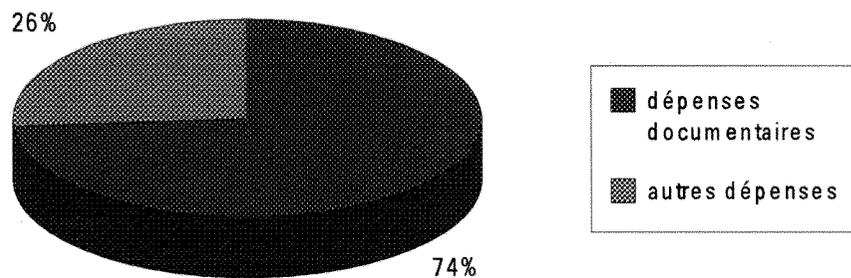
1992



1993

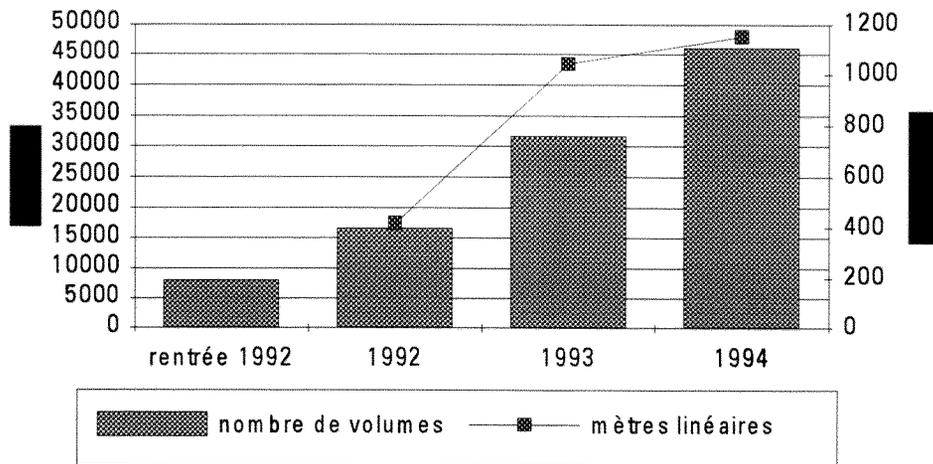


1994

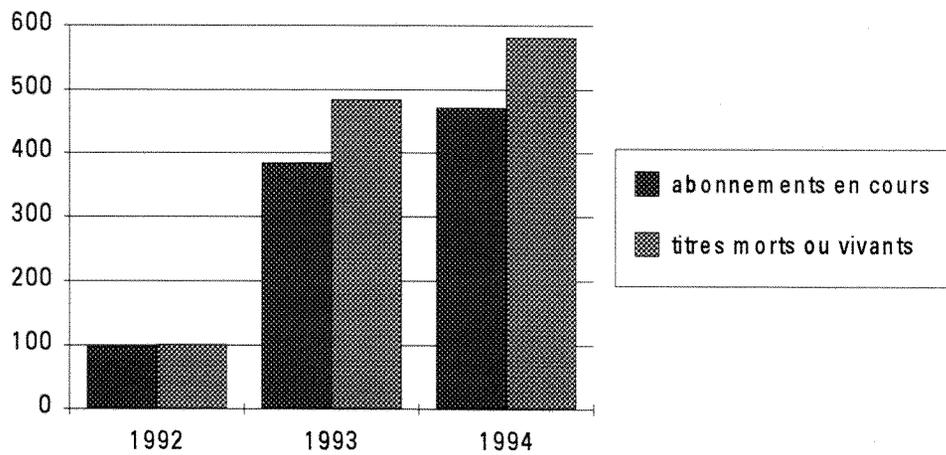


## *L'état des collections à la Bibliothèque de l'Université d'Artois*

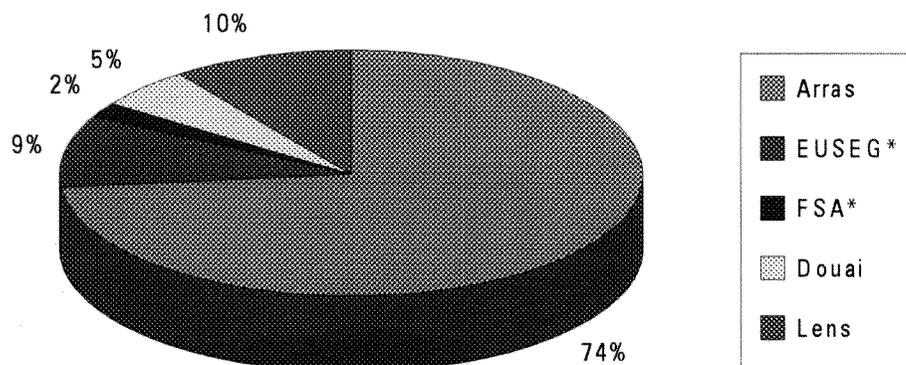
### Les ouvrages



### Les périodiques

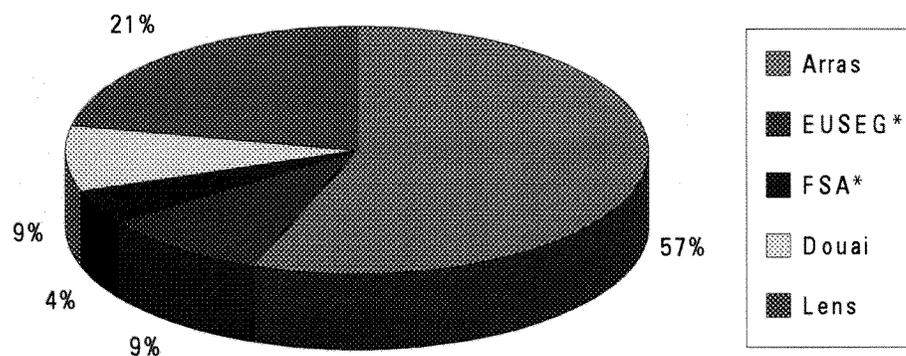


### Répartition par pôles des collections d'ouvrages en 1994



\*

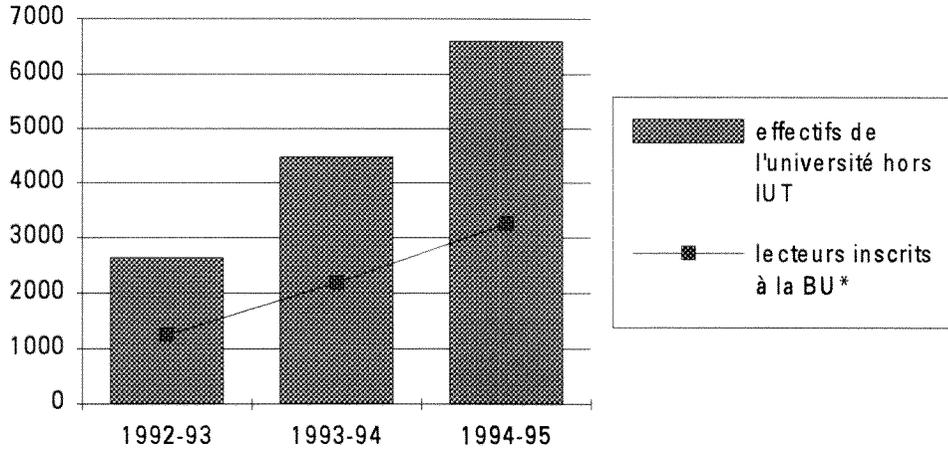
### Répartition par pôles des collections de périodiques en 1994



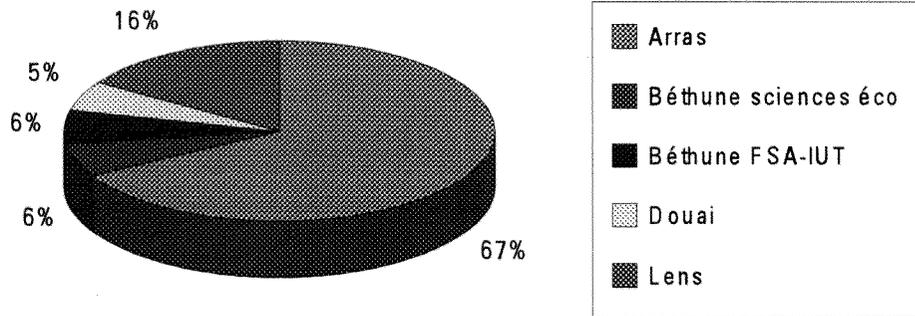
\* EUSEG = Ecole universitaire de Sciences économiques et de Gestion, à Béthune  
 FSA = Faculté des sciences appliquées, à Béthune

## Les services de la Bibliothèque de l'Université d'Artois

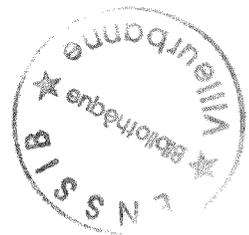
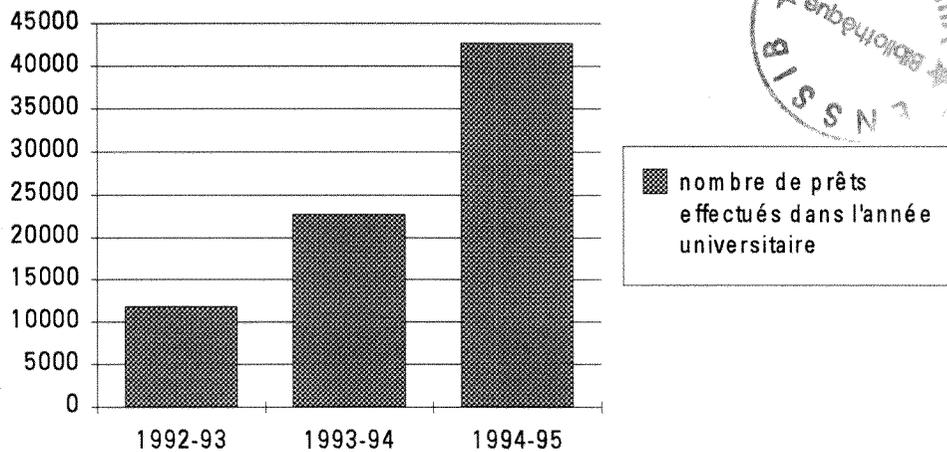
### Les lecteurs inscrits



### Répartition des lecteurs de la BU par pôles en 1994



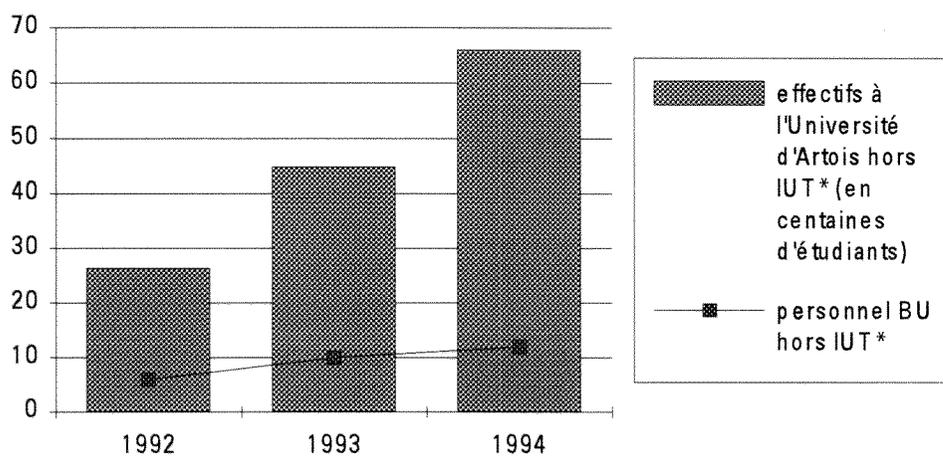
### Le prêt



\* Sauf pour les bibliothèques d'IUT

## *Le personnel de la Bibliothèque de l'Université d'Artois*

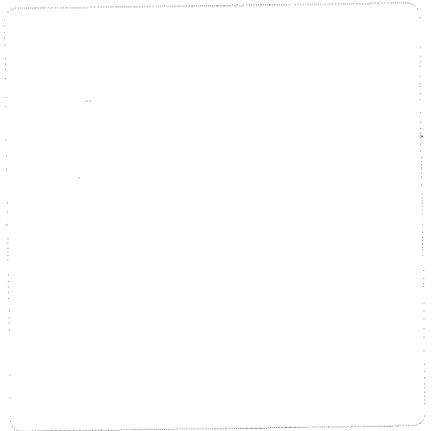
### Les postes ouverts



\*

---

\* pourvus ou non



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8049577

PEB : mm